UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Religions et détention

Pratiques, mobilisations et stratégies

CSIS-Papers 17

Impressum

Les CSIS-Papers et les autres publications du Centre Suisse Islam et Société (CSIS) peuvent être téléchargés sur le site du CSIS www.unifr.ch/szig

© 2026, CSIS

Université de Fribourg
Rue du Criblet 13
1700 Fribourg
szig@unifr.ch

Editrice : Mallory Schneuwly Purdie, Université de Fribourg
Auteurs et autrices : Ryan Ammon, Sveva Jeandin, Emilie Nicolet, Brice Johko Meleh, Mustafa Özdemar, Anna Jeanroy, Lia Pescatore, Emilie Zwahlen, Tatiana Roveri, Melisa Kiraj, Lynn Vergères et Olivier Lelong
Graphisme : Stephanie Brügger, Unicom, Université de Fribourg

DOI : doi.org/10.51363/unifr.szigp.2026.17f
ISSN : 2624-7321 (print)
ISSN : 2624-7348 (online)

Cet ouvrage est publié sous une licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International (CC BY-NC): https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0

Contenu

Religions et détention

Mot de l'aumônerie 4
Mohamed Ali Batbout

Le religieux en détention – un projet pédagogique 6
Mallory Schneuwly Purdie

1. Liberté de croyance et de religion en contexte carcéral 13
Rayan Ammon

2. L'aumônerie à Bellechasse 17
Sveva Jeandin

3. Rôles de la religion en milieu carcéral 20
Emilie Nicolet

4. Éléments du christianisme orthodoxe 23
Brice Johko Meleh

5. Les Écritures saintes et le Coran dans le contexte carcéral 26
Mustafa Özdemar

6. La prière en islam 29
Anna Jeanroy

7. La fête du sacrifice 32
Lia Pescatore

8. Alimentation et religions 36
Emilie Zwahlen

9. Enjeux d'intimité et de pudeur en contexte carcéral 39
Tatiana Roveri

10. Diversité des islams en détention 42
Melisa Kilaj

11. Islam et islamisme : comprendre la différence en milieu carcéral 47
Lynn Vergères

12. Processus de radicalisation 50
Olivier Lelong

Le religieux comme compétence institutionnelle 53
Mallory Schneuwly Purdie

Bibliographie 56

Mot de l'aumônerie
Mohamed Ali Batbout

L'encadrement et le suivi sur le plan spirituel des personnes détenues dans la Prison de Bellechasse sont considéré comme un défi de taille, à la fois pour le personnel encadrant, mais également pour les aumôniers. La diversité religieuse dans le milieu carcéral est à l'image de la société, et il est primordial de tenir compte de cette réalité afin de mieux cibler les interventions et ainsi être plus efficient lorsqu'on intervient d'une manière ponctuelle.

Bien que, la Constitution garantisse à l'article 15 la liberté de croyance et de pratique religieuse, sous réserve de la sécurité et de l'ordre public, et que le Code pénal (art. 261bis) interdise toute discrimination fondée sur une appartenance religieuse, il est important de souligner que pour appliquer de une manière effective ce que la Constitution stipule explicitement, il faut prévoir des moyens adaptés et confier la tâche à des personnes compétentes, capables de comprendre et de s'adapter au milieu carcéral et ses spécificités.

La présence des aumôniers dans le milieu carcéral, à vrai dire, ne date pas d'aujourd'hui. Les Eglises catholique et reformée ont, depuis plusieurs décennies, garanti une présence significative en guise de soutien à la fois aux personnes détenues, mais également au personnel pénitentiaire. Depuis une vingtaine d'années, au vu de la présence importante de personnes de confession musulmane dans le milieu carcéral en Suisse, et plus particulièrement à Bellechasse dans le canton de Fribourg, la présence d'un aumônier musulman s'est révélée indispensable.

Cet état de fait a engendré une nouvelle dynamique et a favorisé l'émergence d'une approche dite « pragmatique » concernant la prise en charge des personnes détenues de confession musulmane dans le canton Fribourg. L'équipe des aumôniers est actuellement composée de sensibilités religieuses multiples (catholique, protestante, musulmane) et la collaboration entre les différents protagonistes devient de plus en plus soutenue au vu de la configuration actuelle.

Une meilleure compréhension de l'expression religieuse et ses manifestations dans le milieu carcéral demeure ainsi essentielle pour limiter les tensions et garantir un cadre propice à un épanouissement constructif en faveur d'une population carcérale de plus en plus jeune et souvent démunie.

Un projet pédagogique spécifique

Le phénomène religieux dans le contexte pénitentiaire nécessite une adaptation complexe qui doit à la fois tenir compte de la spécificité du milieu carcéral ainsi que la particularité du phénomène religieux. La question religieuse bien qu'elle touche la sphère privée de la personne concernée, concerne également la dynamique groupale et exerce une influence particulière sur l'individu ainsi que sur son environnement. La diversification de l'intervention de l'aumônier devient dans ce sens indispensable aux besoins spécifiques de chaque individu.

La multiplicité de l'expression religieuse nécessite des compétences spécifiques et un engagement sans faille de l'aumônier en exercice. Cela ne peut se réaliser si le système n'accorde pas une importance particulière à l'expression du phénomène religieux dans le milieu carcéral. Dans ce sens, l'exercice de cette fonction ne peut se réduire au seul exercice du culte et se manifeste à travers un quotidien diversifié.

L'implication des jeunes chercheurs et leur enseignante dans le développement de ce projet a permis une actualisation à la fois nécessaire et déterminante pour l'application et la concrétisation d'une telle démarche. La recherche a permis de corroborer le travail de terrain avec les différentes lectures contemporaines du phénomène religieux en milieu carcéral. De telles démarches apportent une meilleure compréhension du phénomène religieux dans le contexte carcéral et contribue à anticiper de manière plus efficiente des problèmes susceptibles d'émerger, tout en tenant compte des adaptations opérationnelles et des outils disponibles sur le terrain.

Le religieux en détention – un projet pédagogique

Les établissements de privation de liberté sont des espaces dans lesquels se concentrent souvent, de manière amplifiée, des enjeux sociaux communs à l'ensemble de la société. La question du religieux en est un exemple. En prison, la religion est fréquemment associée à l'aumônerie, perçue comme un service spécialisé chargé de l'accompagnement spirituel des personnes détenues et comme l'interlocuteur privilégié de l'institution pour les questions religieuses. Pour autant, le religieux ne se limite pas à cet espace spécifique. Il apparaît aussi comme un fait ordinaire du quotidien carcéral : une prière, un livre sacré, un recueil d'invocations, un régime alimentaire, une fête religieuse, une tenue vestimentaire, une revendication d'intimité, etc. Il surgit également comme une réalité institutionnelle, dès lors qu'il doit être organisé, négocié ou limité, notamment lorsqu'il s'agit de gérer des pratiques alimentaires ou de permettre l'accès à des célébrations collectives. Pour les professionnel·le·s de la détention, le religieux s'inscrit ainsi comme un enjeu transversal de leur travail. Il suppose de concilier le respect de la liberté de conscience et de croyance avec les règles de fonctionnement de l'institution, tout en évitant que certaines pratiques, demandes ou comportements ne deviennent des sources de tensions ou de traitements différenciés. Cette complexité du religieux en détention peut ainsi se traduire par des besoins très concrets en matière d'information. Dans leur travail quotidien, les professionnel·le·s peuvent être confrontés à des situations pour lesquelles ils et elles souhaitent disposer de repères afin de distinguer ce qui relève de pratiques religieuses «attendues» ou d'options personnelles variables selon les personnes et les situations de vie. La capacité à distinguer des pratiques et comportements relevant de la foi de ceux qui s'inscrivent dans des dynamiques de groupe ou des stratégies de résistance à l'institution carcérale peut constituer une compétence professionnelle précieuse. Dans un contexte marqué par la visibilité particulière de l'islam et par les débats autour de la radicalisation, ces besoins de clarification apparaissent d'autant plus saillants.

Un projet pédagogique ancré dans le contexte de la détention

Cette publication s'inscrit dans cette perspective. Elle part du principe que la «question du religieux» en détention n'est pas un domaine réservé aux aumôneries, mais une dimension transversale du travail pénitentiaire. Elle repose aussi sur l'idée que les connaissances mobilisables sur le religieux en détention gagnent à être élaborées à partir des besoins exprimés dans les institutions elles-mêmes : ce sont les questions, les situations et les interactions du terrain qui doivent orienter la production d'outils. C'est à partir de ce constat que le projet pédagogique présenté dans ce CSIS-Papers a été conçu. Il a pris la forme d'un séminaire proposé aux étudiant·e·s suivant les cours du programme de Master «Islam et Société». Il visait à offrir une compréhension sociologique des enjeux liés à la présence du religieux en milieu carcéral, tout en initiant les étudiant·e·s à une démarche de recherche appliquée aux réalités institutionnelles de la privation de liberté. Le projet a été mené en étroite collaboration avec les Établissements de détention fribourgeois (EDFR), en particulier la direction du site de Bellechasse, qui a accueilli les étudiant·e·s pour une journée de terrain. Cette collaboration s'est inscrite dans une logique de dialogue entre université et institution pénitentiaire, permettant d'ancrer le travail académique dans des situations concrètes et de confronter les analyses théoriques aux pratiques professionnelles, à partir des préoccupations exprimées par les acteurs de la détention.

Le terrain comme espace de construction des fiches thématiques

Sur le plan pédagogique, le séminaire a combiné des enseignements théoriques et un apprentissage par la recherche. Les étudiant·e·s ont été formés aux approches sociologiques de la prison (Clemmer, 1958; Combessie, 2013; Fassin, 2015; Foucault, 1975; Goffman, 1961; Sykes, 1958) ainsi qu'à la sociologie du fait religieux en détention (Becci, 2011, 2012; Becci et al., 2011; Becci & Ghica, 2019; Béraud et al., 2016; Ducloux, 2023; Sarg, 2016; Sarg & Lamine, 2011; Schneuwly Purdie, 2011, 2013, 2014, 2024; Wilkinson et al., 2021). Il s'agissait ainsi d'appréhender la religion en détention non pas uniquement comme l'expression d'une foi individuelle, mais comme le produit d'interactions entre différents actrices et acteurs sociaux et le contexte spécifique de la privation de liberté. Le séminaire a ainsi permis d'interroger ce que la prison fait au religieux et, réciproquement ce que le religieux fait à la prison (Béraud et al., 2013). La démarche pédagogique a aussi intégré une réflexion méthodologique visant à initier les étudiant·e·s à l'enquête qualitative et à la posture de recherche en milieu carcéral (Quraishi et al., 2021; Rostaing, 2010; Woodbridge, 2025). Enfin, en pro-

posant aux étudiant·e·s de partir des besoins du terrain pour construire leur objet de recherche, le séminaire visait à mettre en lien les apprentissages universitaires avec des situations concrètes rencontrées en détention. Le projet s'est appuyé sur un dispositif de recherche exploratoire, centré sur l'identification des besoins en information relatifs au religieux en détention. Une journée de terrain a été organisée au sein du site de Bellechasse, permettant aux étudiant·e·s de se familiariser avec le fonctionnement des Établissements de détention fribourgeois et avec les réalités professionnelles du travail pénitentiaire. Cette immersion comprenait une présentation institutionnelle du site, une visite des différents régimes de détention et des lieux où le religieux est susceptible de s'exprimer, ainsi que des rencontres avec des membres de la direction, des agent·e·s de détention, du personnel socio-éducatif et des personnes détenues.

Par groupe de trois, les étudiant·e·s ont conduit seize entretiens qualitatifs, selon des grilles adaptées aux différents profils d'acteurs et actrices rencontrés. Ces échanges ont permis de recueillir des situations et des interrogations professionnelles concrètes en lien avec le religieux en détention. À partir de ce matériel empirique, les besoins exprimés ont été recensés et discutés collectivement, puis priorisés selon leur récurrence dans le discours des personnes interviewées et leur impact sur le travail quotidien des professionnel·le·s. Douze thématiques ont ainsi été sélectionnées et confiées aux étudiant·e·s, chacun·e étant chargé·e de produire une fiche thématique, selon un canevas commun, à partir des données de terrain, des apports théoriques du séminaire et d'un travail de lecture complémentaire.

Le choix du format «fiche» répond à une volonté de proposer des contenus de vulgarisation scientifique autonomes (pouvant être lus indépendamment les uns des autres) et orientés vers la pratique. Chaque fiche vise à fournir des repères sur une thématique, sans prétendre à l'exhaustivité ni à la prescriptivité. La publication collective de ces fiches permet à la fois de refléter la diversité des besoins exprimés sur le terrain et de valoriser le travail analytique des étudiant·e·s.

Organisation et structure de la publication

La publication se compose de douze fiches thématiques. Afin d'en faciliter la lecture, les fiches ont été organisées selon une progression allant du cadre juridique et institutionnel général vers des pratiques concrètes et des enjeux conceptuels. La première fiche pose le cadre de référence de l'ensemble de la publication en abordant la liberté de conscience et de croyance en détention. Elle rappelle les principes juridiques qui structurent la prise en compte du religieux en milieu carcéral et fournit des repères pour penser l'articulation entre droits fondamentaux et pratiques professionnelles. Deux fiches sont ensuite consacrées aux institutions et aux fonctions du religieux en détention. Elles comprennent un éclairage sur l'aumônerie carcérale, envisagée comme service spécialisé et interlocuteur institutionnel, ainsi qu'une fiche portant sur le rôle de la religion en détention, qui explore les fonctions que le religieux peut remplir pour les personnes détenues et les effets qu'il peut avoir sur les dynamiques carcérales. Vient ensuite un ensemble de fiches portant sur des pratiques religieuses et les situations du quotidien susceptibles de susciter des interrogations professionnelles. Il regroupe six fiches respectivement consacrées aux bases du christianisme orthodoxe, au Coran, à la prière en islam, à l'Aïd el-Kebir, à l'alimentation et à l'intimité et la pudeur. Ces fiches visent à fournir des repères concrets pour comprendre leurs significations possibles en contexte de détention. Enfin, un dernier ensemble aborde trois thématiques au croisement du religieux, de l'identité et de la sécurité. Il comprend une fiche sur la diversité des islams en Suisse, une fiche distinguant islam et islamisme, ainsi qu'une fiche portant sur le processus de radicalisation. Ces contributions visent à outiller les professionnel·le·s face à des enjeux souvent chargés de représentations, en proposant des éléments de contextualisation et de clarification.

Portée et limites de la démarche

Comme tout projet de recherche inscrit dans un cadre pédagogique, cette publication présente un certain nombre de limites qu'il importe de préciser. Les fiches proposées reposent sur un dispositif exploratoire, construit à partir d'un nombre restreint d'entretiens et d'observations réalisés dans un établissement pénitentiaire spécifique. Elles ne prétendent donc ni à l'exhaustivité

ni à la représentativité de l'ensemble des situations rencontrées en détention en Suisse. Les besoins identifiés reflètent des préoccupations situées, liées à un contexte institutionnel donné. Par ailleurs, les fiches ne visent pas à fournir des prescriptions opérationnelles ou des réponses standardisées aux situations professionnelles. Elles proposent des repères, des éléments de contextualisation et des pistes de réflexion, sans se substituer au jugement professionnel, aux conditions juridiques ou aux procédures internes des établissements. La diversité des configurations carcérales, des régimes de détention et des profils de personnes détenues implique nécessairement des adaptations locales. Enfin, le choix d'une publication collective issue d'un séminaire universitaire suppose un travail d'accompagnement, de coordination et de mise en cohérence des contributions. Si l'ensemble a fait l'objet d'une supervision scientifique et éditoriale, les fiches conservent la trace de parcours d'apprentissage et de styles d'analyse variés, qui participent également à la richesse du projet. Ces limites ne constituent pas des faiblesses, mais définissent le périmètre de la publication. Celle-ci se présente comme un outil de vulgarisation scientifique, conçu pour ouvrir des espaces de réflexion autour du religieux en détention, plutôt que proposer des solutions clés en main.

Remerciements

Finalement, ce projet n'aurait pas été possible sans le soutien, la collaboration et la participation de nombreuses personnes. Je tiens tout d'abord à remercier la direction des Établissements de détention fribourgeois, et en particulier Guido Sturny et Roger Crottaz (Division encadrement), d'avoir accepté de s'engager dans ce projet pédagogique. Leur soutien a été déterminant à toutes les étapes du projet, de l'accord de principe à sa mise en œuvre concrète. Je les remercie pour le temps consacré à la préparation de notre venue, pour la coordination logistique de la journée de terrain à Bellechasse, pour le recrutement des membres du personnel disposés à se prêter à l'exercice de l'entretien, ainsi que pour leur confiance. Leur disponibilité a permis aux étudiant·e·s d'accéder à une meilleure compréhension des réalités institutionnelles et professionnelles de la détention. Mes remerciements s'adressent également à Alexandre Favre, notre guide dans la visite des ateliers, ainsi qu'aux différents chefs d'atelier qui ont pris le temps de nous présenter le fonctionnement de leurs espaces de travail et partagé quelques anecdotes de leurs relations avec les personnes détenues. Je souhaite aussi remercier Joël Bielmann, Patric Reusser-Gerber et Mohamed Ali Batbout, aumôniers du site de Bellechasse, qui ont accepté de venir à la rencontre des étudiant·e·s et de répondre à leurs nombreuses questions. Leur disponibilité, leur intérêt pour le projet et leur engagement ont constitué un apport essentiel à la réflexion menée autour du religieux en détention. Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement les étudiant·e·s qui ont pris part à ce projet : Rayan Ammon, Sveva Jeandin, Emilie Nicolet, Brice Johko Meleh, Mustafa Özdemar, Anna Jeanroy, Lia Pescatore, Emilie Zwahlen, Tatiana Roveri, Melisa Kilaj, Lynn Vergères et Olivier Lelong (par ordre d'apparition des fiches). Merci de vous être engagés dans ce projet, pour vos questions, vos réflexions et votre capacité à travailler malgré les incertitudes, les ajustements de programme, la charge de travail et les nombreux délais à respecter. Ce fut un plaisir de partager cette expérience pédagogique avec vous.

1. Liberté de croyance et de religion en contexte carcéral

Rayan Ammon

La liberté de conscience et de croyance (LdCC) aussi appelée liberté religieuse, est un droit fondamental garanti en droit international et national. Elle protège la possibilité d'adopter, de pratiquer ou de ne pas pratiquer une croyance. En détention, ce droit demeure, mais son exercice s'inscrit dans un contexte institutionnel contraint, marqué par des impératifs de sécurité et d'organisation. Cette fiche vise à présenter les repères juridiques encadrant la LdCC en prison, à préciser les conditions de sa limitation et à montrer comment son application peut soutenir l'égalité de traitement et contribuer à la stabilité institutionnelle.

Cadre juridique

Au niveau international, l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme garantit la liberté de pensée, de conscience et de religion et autorise des restrictions nécessaires dans une société démocratique, notamment pour l'ordre public, la sécurité ou la protection d'autrui. En détention, cette base rend possible l'encadrement de certaines pratiques religieuses, pour autant que les limites imposées demeurent proportionnées et justifiées.

En droit suisse, l'article 15 de la Constitution fédérale consacre la liberté de conscience et de croyance. La jurisprudence précise que toute restriction doit reposer sur un intérêt public, respecter la proportionnalité, ne pas être discriminatoire et constituer la mesure la moins intrusive disponible. Une limitation ne peut donc être admise que si elle répond à une justification concrète.

Au niveau fribourgeois, la loi cantonale sur l'exécution des peines ne contient pas de dispositions spécifiques sur la pratique religieuse. Le règlement interne de Bellechasse constitue dès lors le principal cadre applicable, concernant notamment l'alimentation (art. 21.1 b), l'encadrement spirituel (art. 41) et l'organisation interne (art. 72.2). Cette absence de norme plus précise peut entraîner des disparités et des traitements inégaux, les Églises chrétiennes reconnues disposant en général d'un accès institutionnalisé, tandis que d'autres communautés doivent s'organiser ponctuellement.

Cas de jurisprudence

Trois décisions permettent de comprendre comment la LdCC peut être interprétée en contexte carcéral.

Le premier cas, ATF 113 Ia 304 (1987), portait sur le refus d'autoriser des détenus musulmans à organiser une prière collective hebdomadaire, alors que des offices catholiques et réformés étaient prévus. Le Tribunal fédéral admet le recours et estime que lorsque certaines pratiques religieuses bénéficient d'un aménagement institutionnel, l'égalité de traitement impose d'examiner la possibilité d'offrir un accès comparable aux autres groupes, sous réserve de contraintes concrètes liées à l'ordre ou à la sécurité. Cette décision marque l'exigence d'une neutralité religieuse effective en détention.

Le deuxième cas, ATF 129 I 74 (2003), concerne un détenu orthodoxe en régime de sécurité qui souhaitait participer à la célébration de Pâques. L'administration refuse cette demande, considérant que son statut implique l'absence de contact avec d'autres détenus durant l'évaluation de sa dangerosité, et propose une visite individuelle d'un prêtre. Le Tribunal fédéral confirme le refus, jugeant la restriction légitime et proportionnée. Il rappelle qu'un culte collectif peut être limité lorsque des raisons sécuritaires concrètes l'exigent, à condition qu'une pratique individuelle demeure possible.

Le troisième cas, arrêt SK 2019 439 du Tribunal cantonal de Berne (2020), concerne un détenu musulman sanctionné pour n'avoir pas pu fournir un échantillon d'urine durant le ramadan, faute de pouvoir boire avant le coucher du soleil, alors même qu'il proposait une prise de sang ou de repousser la prise d'urine tout en restant sous observation. Le Tribunal annule la sanction, considérant que l'atteinte à la liberté religieuse était disproportionnée et que l'administration pouvait adapter la modalité ou le moment du contrôle sans compromettre la sécurité ni l'ordre. Cette décision souligne l'importance d'une appréciation contextualisée, fondée sur le cas concret.

De ces trois décisions émergent trois principes centraux : l'égalité de traitement entre détenus, la proportionnalité des restrictions et l'évaluation concrète du risque sécuritaire.

Enjeux pratiques

Au-delà de son statut juridique, la LdCC constitue un outil de gestion institutionnelle. L'exemple des tefillin, objet rituel juif utilisé quotidiennement, composé de petites boîtes attachées par des lanières en cuir, montre que la question n'est pas uniquement d'autoriser ou d'interdire une pratique, mais d'examiner comment elle peut être rendue compatible avec la sécurité carcérale, par exemple par un usage supervisé ou dans un lieu dédié, ou encore par la recherche d'alternatives. L'application de la LdCC relève ainsi d'une démarche d'ajustement pragmatique.

Dans un contexte où l'aumônerie chrétienne est institutionnalisée, certains aménagements destinés à des minorités religieuses peuvent être perçus comme des privilèges. Les principes juridiques exposés permettent de rappeler qu'ils visent au contraire à garantir un équilibre entre groupes, lorsque des traditions majoritaires bénéficient déjà de dispositifs formalisés.

La LdCC peut également contribuer aux objectifs du système pénitentiaire. Lorsqu'elle est explicitée, encadrée et mise en cohérence avec l'organisation interne, elle peut réduire les tensions, prévenir des conflits et favoriser la confiance. Elle offre aussi au personnel un cadre d'évaluation structuré qui permet d'accepter, de refuser ou de conditionner une demande religieuse en se fondant sur des critères objectivables, tels que la sécurité ou la proportionnalité.

Conclusion

La liberté de conscience et de croyance ne disparaît pas en prison, mais elle peut être ajustée aux exigences institutionnelles. Sa mise en œuvre implique une conciliation entre sécurité, égalité de traitement et respect de la dignité. La jurisprudence montre que des restrictions demeurent possibles, mais uniquement lorsqu'elles reposent sur des motifs concrets, proportionnés et non discriminatoires. La LdCC constitue ainsi un cadre permettant la cohérence institutionnelle et l'équilibre social au sein de l'établissement.

Pour aller plus loin

Tribunal cantonal du canton de Berne. (2020, 5 février). Arrêt SK 2019 439.
Tribunal fédéral suisse. (1987). ATF 113 Ia 304.
Tribunal fédéral suisse. (2003). ATF 129 I 74.
Vuille, J., & Kuhn, A. (2010). *L'exercice de la liberté de conscience et de croyance dans les établissements de privation de liberté en Suisse.* Jusletter.
Institution suisse des droits humains. (2026). Liberté de religion.

2. L'aumônerie à Bellechasse

Sveva Jeandin

L'histoire de l'aumônerie à la prison de Bellechasse s'inscrit dans celle de la colonie pénitentiaire agricole créée en 1898. Dès le 19ème siècle, les prisons se dotent en effet d'aumôneries dont le rôle n'a depuis cessé d'évoluer. D'instruments de contrôle des corps et d'évaluation de la repentance, les aumôneries sont progressivement devenues des espaces de confiance, permettant la rencontre et l'échange dans une atmosphère de non-jugement. Les aumôneries traditionnellement catholiques et protestantes s'ouvrent aujourd'hui à la diversité religieuse et intègrent des aumônier·ère·s ou intervenant·e·s religieux d'autres confessions. C'est le cas de l'établissement de Bellechasse qui collabore avec des aumôniers chrétiens et musulmans. Cette équipe d'aumônerie pluriconfessionnelle effectue un travail similaire, dans le respect des spécificités de leur confessions respectives.

Cadre légal et organisationnel

Le droit fédéral ne prévoit rien d'explicite concernant les aumôneries. En Suisse, à l'instar de l'exécution des peines et des mesures, les relations entre Etat et communautés religieuses, sont réglées au niveau des cantons (art.72 Cst). Sur le plan cantonal fribourgeois, l'article 56 de la Loi du 7 octobre 2016 sur l'exécution des peines et des mesures (LEPM) mentionne l'assistance religieuse et spirituelle. L'article 41 du Règlement de détention de l'Établissement de détention fribourgeois, site de Bellechasse, du 1er janvier 2025 précise les contours des interventions des aumônier·ère·s ou représentant·e·s reconnus de leur religion. Des conventions cadres peuvent être établies entre les autorités cantonales et les communautés religieuses pour préciser les prestations, les objectifs, les modalités d'exercice et de rémunération. Dans le canton de Fribourg, les aumônier·ère·s chrétiens sont des agents ecclésiaux rémunérés par leurs instances, par le biais de subventions étatiques versées aux églises reconnues de droit publique. Une convention spécifique lie l'aumônier musulman aux Etablissements fribourgeois d'exécution des peines.

Le travail d'aumônerie à Bellechasse

La présence d'une aumônerie au sein d'un établissement pénitentiaire vise à garantir, pour chaque personne détenue, le respect de son droit fondamental et constitutionnel à la liberté de conscience et de croyance : chaque personne a

ainsi le droit d'être accompagnée spirituellement, de pouvoir adhérer librement à une religion et de la pratiquer. Les aumôneries proposent aux personnes en détention un espace de cheminement spirituel, individuel et communautaire, pour accompagner ce temps particulier de leur vie. Elles ne disposent toutefois pas d'un espace dédié, les célébrations religieuses se déroulent dans les espaces à disposition comme la salle polyvalente ou la cafétéria.

En 2025, l'aumônerie institutionnelle de Bellechasse est constituée d'une équipe plurireligieuse composée de trois aumôniers : un catholique, un protestant et un musulman. Un major de l'Armée du Salut intervient aussi ponctuellement.

Organisations et prestations des aumôniers chrétiens

Une équipe œcuménique est mandatée par les communautés chrétiennes respectives, à savoir l'Église catholique romaine et l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg. Elle s'adresse à tous les détenus indépendamment de leur religion. Elle propose des visites et entretiens individuels. Traditionnellement, les aumôneries ont la tâche d'organiser des célébrations religieuses. Au moment de notre enquête, l'aumônerie de Bellechasse avait provisoirement renoncé aux célébrations hebdomadaires, tout en maintenant les célébrations de Noël et Pâques largement fréquentées. Considérés comme spécialistes des questions religieuses, les aumôniers se voient en général déléguer l'intervention de tout autre acteur religieux.

Organisation et prestations de l'aumônier musulman

L'aumônier musulman de Bellechasse organise des visites et des entretiens avec les détenus dans les différents secteurs de l'établissement. Ces rencontres renforcent le lien de confiance et sont l'occasion de fournir un travail de prévention auprès de certains détenus qui pourraient avoir des connaissances et des pratiques religieuses inadaptées. Il dirige aussi le prêche et les prières du vendredi (cf. fiche prière). Il organise les célébrations des deux principales fêtes, l'Aïd el Kebir (cf. fiche fête du sacrifice) et l'Aïd el Fitr qui marque la fin du mois de jeûne de Ramadan.

Dans un esprit de collaboration interreligieuse, les aumôniers chrétiens assistent selon leur disponibilité à la fête de l'Aïd el Kebir.

Les rôles de l'aumônerie à Bellechasse

Les aumôneries assument des rôles multiples. Elles sont un espace de soutien moral, de médiation et réflexion. Les aumôniers contribuent à reconstituer du lien social par les moments de parole qu'ils organisent et animent. Ils participent à prévenir le sentiment d'isolement, aident à reconstruire une identité souvent blessée et apportent leur contribution à une future réinsertion sociale. Par ailleurs, les aumôniers peuvent aussi jouer un rôle de médiation entre les personnes détenues et le personnel pénitentiaire, facilitant le dialogue et la résolution de situations potentiellement conflictuelles. Leur présence rassurante et leur capacité à écouter sans jugement constituent un appui essentiel pour le climat institutionnel. L'aumônerie accompagne le cheminement spirituel de chaque personne dans ces moments difficiles. Elle favorise un respect mutuel des croyances et des religions.

Pour aller plus loin

Pilloud, Xavier / Käser, Myriam (2011) : *La religion dans les prisons suisses : aumônerie en mutation et émergence de nouveaux acteurs*. PNR 58, cahier thématique II.
Zurbuchen, Aude / Lindemann, Anaïd / Becci, Irene (2017) : *Religions et spiritualités dans les prisons en Suisse. Institut de sciences sociales des religions.* Université de Lausanne.

3. Rôles de la religion en milieu carcéral

Emilie Nicolet

L'expérience de la prison

Pour les personnes détenues, l'expérience de la prison est celle d'une privation : de liberté d'abord, mais aussi d'autonomie et d'intimité. De plus, la vie quotidienne se déroule dans l'institution et est déterminée par celle-ci : cela concerne le sommeil, la nourriture, les soins corporels, les habits, le travail, ainsi que les relations sociales. L'identité est vécue et perçue au prisme de la détention et de la condition de personne détenue, les rôles sociaux externes (familiaux, amicaux, professionnels, etc.) étant restreints dans l'environnement carcéral. Ce changement est difficile à vivre, il s'accompagne parfois d'un « choc carcéral » et d'une augmentation du risque de suicide. L'arrivée en prison est donc particulièrement dure, d'autant plus que celle-ci est caractérisée par une phase d'isolement. Pour contrer ce que Irving Goffman a appelé la « mortification du soi », c'est-à-dire le processus de perte de son identité, de son autonomie et de ses rôles sociaux, des stratégies personnelles émergent. Ainsi, travailler, faire du sport intensivement ou mener un trafic sont des manières – plus ou moins légitimes aux yeux de l'institution – d'échapper à la mortification du soi. Comme nous le verrons, la religion peut également devenir une ressource dans le cadre carcéral.

Le religieux comme ressource en détention

Les études sociologiques consacrées à la religion en prison montrent que l'incarcération constitue un moment d'intensification de la pratique religieuse. Le religieux apparaît comme une ressource particulièrement accessible dans un contexte marqué par la privation, la perte de ses rôles sociaux et le quotidien imposé par l'institution. Comme l'explique Thibault Ducloux, en prison, la religion devient une «ressource des sans-ressources». Contrairement à d'autres ressources, l'accès au religieux ne dépend pas de l'offre pénitentiaire ou des possibilités matérielles et financières : le religieux peut être mobilisé de manière autonome par les personnes détenues, souvent en s'appuyant sur les connaissances acquises durant l'enfance.

Rachel Sarg et Anne-Sophie Lamine décrivent que les différentes fonctions remplies par la religion en prison. Celles qui sont présentées ci-dessous peuvent concerner toutes les religions. De la même manière, une pratique religieuse peut remplir plusieurs fonctions simultanément. Les autrices précisent également qu'une personne religieuse en prison ne l'est pas forcément à l'extérieur.

Le recours au religieux peut avoir une fonction thérapeutique, en aidant à éloigner les pensées négatives. Il permet de faire face à l'épreuve carcérale et de maîtriser des sentiments d'angoisse, de culpabilité ou de désespoir. Ainsi, les expériences religieuses vécues en détention peuvent jouer un rôle de protection face à la folie ou au suicide. De la même manière, le religieux peut également être mobilisé comme norme structurante du comportement : il offre une structure quotidienne, par exemple lorsque des prières rythment les journées et permet de garder une forme de contrôle sur le temps en contexte carcéral. Ensuite, le religieux peut remplir une fonction de réhabilitation et de gestion de la culpabilité. Il offre une dignité et une identité à la personne détenue au-delà de sa condamnation pénale. Ainsi, le recours au religieux permet une rupture avec le passé, offre un support de réinsertion et l'ouverture sur une existence apaisée. Au sein de la prison, le religieux permet également de construire des liens sociaux. Afficher une appartenance religieuse peut permettre de se faire une place dans la hiérarchie carcérale et l'adhésion à un groupe religieux peut fonctionner comme un contre-stigmate face à l'étiquette de criminel.

Bien que le religieux joue un rôle important dans l'acceptation de la vie carcérale, il est important d'éviter son idéalisation. Des travaux sociologiques montrent également sa mobilisation stratégique. Par exemple, se rendre à une activité de l'aumônerie permet de faire passer le temps et d'avoir accès à certaines ressources (matérielles ou aide de l'aumônerie). De plus, face à la mortification du soi induite par la vie carcérale, le religieux est une source d'argumentation pour négocier des avantages et des libertés (nourriture, travail, espace dédié à la prière). Enfin, le registre religieux peut être mobilisé pour contester l'institution carcérale, par exemple en refusant le contact avec le personnel féminin. Utilisé comme un moyen de coaliser des résistances, le religieux prend une dimension subversive qui vise le système carcéral. Ici, Sarg et Lamine soulignent que l'islam, en raison de son statut de religion minoritaire perçue comme potentiellement dangereuse, occupe une position particulière qui lui donne la capacité de se constituer en contre-pouvoir carcéral. La capacité du religieux à devenir une ressource de contestation de l'institution ne

doit être ni sous-estimée, ni devenir l'unique manière de lire une mobilisation (collective ou individuelle) religieuse en prison. Comme nous l'avons décrit, le religieux remplit de nombreuses fonctions.

Pour terminer, les travaux d'Irene Becci décrivent l'émergence en prison de pratiques relevant d'une «zone grise». Ce terme désigne un ensemble de pratiques qui ne sont généralement pas qualifiées de religieuses par la prison, mais dont les fonctions rejoignent ce qui a été décrit ci-dessus (réhabilitation, thérapie, etc.). Il s'agit par exemple d'intervenant·e·s, issus de spiritualités néo-orientales ou du développement personnel qui proposent des activités de yoga ou de méditation. Bien que porteuses de références spirituelles, leurs interventions sont présentées comme des activités thérapeutiques ou de loisir. À l'image du reste de la société, cette «zone grise» témoigne d'une redéfinition contemporaine du religieux en prison, marquée par l'individualisation des croyances, la recherche de bien-être ainsi que le recul des religions institutionnelles.

Pistes de gestion

1. Gardez à l'esprit que les trajectoires religieuses des personnes détenues ne sont pas figées et sont marquées par des détours. La détention est une épreuve durant laquelle le religieux peut devenir une ressource accessible, mobilisable sans engagement durable ni effort particulier.
2. En milieu carcéral, le religieux peut remplir des fonctions très diverses (réhabilitation, thérapie, inclusion dans un groupe, contestation) et prendre des formes multiples : il ne se limite pas aux religions institutionnelles, mais inclut aussi des pratiques spirituelles qui gagnent en importance.

Pour aller plus loin

Interview avec Thibault Ducloux : Babel (RTS La Première). (24 décembre 2024). *Prison : La fabrique du religieux*. https://www.rts.ch/audio-podcast/2023/audio/prison-la-fabrique-du-religieux-27464687.html
Témoignage sur l'expérience de la détention : Brise-Glace (Le Temps). (9 décembre 2024). *Faire de la prison et s'en sortir.* https://www.letemps.ch/podcasts/brise-glace/podcast-faire-de-la-prison-et-s-en-sortir

4. Éléments du christianisme orthodoxe

Brice Johko Meleh

Le christianisme orthodoxe, également appelé Église orthodoxe, constitue l'une des trois grandes branches historiques du christianisme, aux côtés du catholicisme romain et du protestantisme. Il se comprend lui-même comme l'Église une, sainte, catholique (au sens d'universelle) et apostolique, fondée par Jésus-Christ et fidèle à la tradition transmise par les premiers chrétiens sans rupture doctrinale majeure. Présent principalement en Europe de l'Est, en Grèce, en Russie et au Moyen-Orient, le christianisme orthodoxe est aujourd'hui représenté en Suisse à travers des communautés issues de migrations anciennes et récentes. Dans le contexte pénitentiaire, ces appartenances religieuses peuvent jouer un rôle structurant pour les personnes détenues, tant sur le plan spirituel qu'identitaire.

Cette fiche thématique vise à fournir des repères sur les croyances, les pratiques religieuses et les besoins spécifiques des personnes détenues de tradition orthodoxe. Elle s'adresse en priorité au personnel pénitentiaire, afin de faciliter la compréhension de certaines demandes religieuses et d'en favoriser une prise en compte respectueuse dans le cadre légal existant.

Cadre légal

Dans le contexte fribourgeois, l'encadrement concret de la pratique religieuse repose principalement sur le règlement interne des établissements pénitentiaires, notamment en ce qui concerne l'encadrement spirituel, l'accès aux ministres du culte et l'organisation des activités collectives. Les pratiques religieuses orthodoxes – telles que la célébration de certaines fêtes, l'accès à un prêtre orthodoxe, la détention d'icônes ou l'observance du jeûne – doivent ainsi être évaluées au regard des contraintes institutionnelles, selon une logique de proportionnalité et d'égalité de traitement.

Pratiques et croyances centrales du christianisme orthodoxe

1. La Divine Liturgie occupe une place centrale dans la vie religieuse orthodoxe. Elle correspond au culte eucharistique et constitue le cœur de la pratique communautaire. Riche en symboles et en références théologiques, elle commémore le mystère pascal du Christ, c'est-à-dire sa passion, sa mort et sa résurrection. Contrairement à la messe catholique romaine, la Divine Liturgie

est plus longue, intégralement chantée (sans instruments), marquée par l'encensement, la répétition des prières et une forte dimension contemplative.

2. Les icônes jouent également un rôle fondamental. Elles ne sont pas perçues comme de simples images religieuses, mais comme des intermédiaires entre le monde visible et le monde divin. Leur vénération s'adresse à la personne représentée (le Christ, la Vierge Marie ou les saints) et non à l'objet matériel lui-même. En détention, les icônes peuvent constituer un soutien spirituel important. Elles doivent être manipulées avec respect, ne pas être posées au sol et idéalement placées dans un espace approprié.
3. Le jeûne est une autre dimension essentielle de la spiritualité orthodoxe. Il s'inscrit dans une démarche ascétique engageant le corps et l'âme, en lien étroit avec la prière et la vie liturgique. Les principales périodes sont le Grand Carême, en préparation à Pâques, et le Carême de Noël. S'y ajoutent le jeûne de la Dormition de la Vierge Marie (en août) ainsi que les jeûnes hebdomadaires du mercredi (commémoration de la trahison de Judas) et du vendredi (commémoration de la crucifixion du Christ). Ces jeûnes impliquent généralement l'abstinence de produits animaux (carnés et laitiers) et sont vécus de manière plus stricte que dans le catholicisme romain, tout en pouvant être adaptés selon l'état de santé ou les contraintes du contexte carcéral.

Principales fêtes en détention

Le calendrier liturgique orthodoxe est structuré autour de grandes fêtes, dont les dates peuvent varier selon que les Églises suivent le calendrier julien ou le calendrier grégorien.

1. Pâques constitue la fête la plus importante, célébrant la résurrection du Christ ; elle se situe généralement entre avril et mai selon les traditions.
2. Noël qui célèbre la naissance du Christ est célébré soit le 25 décembre (calendrier grégorien), soit le 7 janvier (calendrier julien).
3. La Théophanie, célébrée le 6 janvier (calendrier grégorien) ou le 19 janvier (calendrier julien), commémore le baptême du Christ dans le Jourdain et la manifestation de la Trinité. Elle est associée à la bénédiction de l'eau, qui revêt une forte dimension symbolique de purification et de renouveau.
4. La Pentecôte, célébrée cinquante jours après Pâques, marque la descente de l'Esprit Saint sur les apôtres et est considérée comme la naissance de l'Église ; elle occupe une place majeure dans la vie liturgique orthodoxe.
5. La Dormition de la Vierge Marie constitue l'une des grandes fêtes mariales de l'Église orthodoxe. Elle commémore la fin de la vie terrestre de Marie, comprise non pas comme une mort ordinaire, mais comme un «endormissement» suivi de son entrée dans la vie divine. Cette fête est célébrée le 15 août selon le calendrier grégorien et le 28 août selon le calendrier julien, et est précédée d'un jeûne strict de deux semaines.

Enjeux en détention

En détention, ces fêtes et pratiques religieuses offrent aux personnes orthodoxes des repères temporels, spirituels et identitaires essentiels. Elles contribuent à structurer le temps de l'enfermement, à maintenir un lien symbolique avec la communauté d'origine et à soutenir les processus de résilience. Pour le personnel pénitentiaire, une compréhension minimale de ces éléments permet d'anticiper certaines demandes, de prévenir des tensions et de garantir un traitement respectueux des convictions religieuses (notamment la manipulation des icônes) dans le cadre légal et institutionnel existant.

Pour aller plus loin

Jean-Claude Basset, Yves Dutoit, Sabine Giraedet et Déborah Pernet, *Panorama des religions*, Traditions, convictions et pratiques en Suisse romande, Lausanne, Ed Agora, 2022.

5. Les Écritures saintes et le Coran dans le contexte carcéral

Mustafa Özdamar

Cette fiche d'information s'adresse aux professionnel·le·s travaillant en milieu carcéral et offre un aperçu général de l'importance du Coran pour les détenus musulmans. L'objectif est de permettre une meilleure compréhension des pratiques religieuses, des besoins et du contexte afin de favoriser une approche objective et professionnelle du Coran dans le quotidien carcéral. Elle tient compte à la fois des bases juridiques et des connaissances religieuses fondamentales.

Cadre juridique et institutionnel

En Suisse, la liberté de croyance et de conscience est garantie par la Constitution (art. 15 Cst.). Dans le contexte carcéral, cette liberté est régie par les lois et ordonnances pertinentes (Fribourg, 1998, art. 56). L'accès aux textes religieux et la pratique individuelle de la religion sont évalués dans ce cadre.

Le Coran, connaissances de base

De nombreuses religions ont des écrits sacrés. Tout comme la Torah et la Bible sont considérées comme des livres sacrés dans les traditions juive et chrétienne, le Coran est reconnu comme le livre sacré de l'islam. Dans la foi islamique, la croyance en tous les livres révélés par Dieu est un fondement de la foi. (Coran, 2.4) Selon la croyance islamique, le Coran a été révélé en arabe sur une période de 23 ans et se compose de 114 sourates et 6 236 versets. La langue du Coran, l'arabe, est liée au contexte social de la révélation ; de même, la langue originale de la Torah est l'hébreu.

La lecture et l'écoute du Coran sont considérées par les musulman·e·s non seulement comme une pratique religieuse, mais aussi comme une source de soutien spirituel. Comme la compréhension du Coran est considérée comme essentielle, les musulman·e·s qui ne connaissent pas l'arabe utilisent des traductions. Cependant, pendant la prière (salat), le Coran ne peut être récité que dans sa langue originale. (Lirim, 2017, p. 133-138) C'est pourquoi, afin de pouvoir accomplir leurs prières, les musulman·e·s apprennent à lire le Coran en arabe et à mémoriser les sourates nécessaires à la prière. En raison de leur croyance selon laquelle il s'agit de la parole de Dieu, les musulman·e·s ne touchent le Coran qu'après s'être purifiés rituellement (wudu).

Parmi les thèmes centraux du Coran figurent l'importance du savoir (le premier commandement est «Lis !»), la croyance en un Dieu unique, la justice, la miséricorde, la patience, la valeur et la responsabilité de l'être humain, les histoires des prophètes et la croyance en l'au-delà. Ces thèmes jouent un rôle important dans la manière dont les musulman·e·s donnent un sens à leur vie. Le Coran n'est pas seulement considéré dans le contexte du culte individuel de Dieu, mais aussi comme une référence fondamentale pour le comportement éthique et la responsabilité sociale.

Usages du Coran en prison

Dans le contexte carcéral, diverses pratiques en lien avec le Coran peuvent être vécues :

1. Lecture individuelle : les détenus peuvent lire ou écouter le Coran individuellement.
2. Mémorisation : de courtes sourates ou versets du Coran sont récités pendant la prière. Les détenus peuvent en mémoriser certains pendant leur temps libre.
3. Cours sur le Coran : dans certaines prisons, l'aumônier musulman propose des cours de religion au cours desquels il enseigne la récitation du Coran et explique les versets, en particulier en ce qui concerne le contexte de la révélation.
4. Récitation collective pendant le Ramadan : selon le Coran, celui-ci a été révélé pendant le mois du ramadan (Coran, 2.185). Pendant le Ramadan, les musulman·e·s perpétuent la tradition de lecture mutuelle du Coran (une des trente sections par jour) entre le prophète Muhammad et l'ange Gabriel (Al-Bukhārī. 2002 ; Nelson, 1985. p. 2). Les détenus peuvent pratiquer cette tradition entre eux ou sous la conduite d'un aumônier musulman. Dans la majorité des régimes de détention, cette pratique n'est cependant pas possible en raison de l'organisation interne, notamment des horaires de présence des intervenants externes et de la fermeture des cellules.

L'importance du Coran dans le contexte carcéral

La pratique du Coran peut avoir différents effets dans le milieu carcéral :

1. Équilibre psychique et gestion du stress : les récits thématiques et les histoires des prophètes dans le Coran peuvent aider les détenus à faire face à des conditions de vie difficiles. Par exemple, la vie carcérale du prophète Yusuf (Joseph) peut servir de modèle.
2. Recherche de sens : l'expérience carcérale peut conduire les individus à une réflexion existentielle intense. Le Coran peut offrir aux détenus un cadre de référence fondamental dans ce processus.
3. Prévention des risques de radicalisation : une lecture du texte déconnectée du contexte ou basée sur des interprétations radicales peut conduire à une compréhension erronée et comporter des risques. La pratique montre que de telles interprétations reposent le plus souvent sur un manque de connaissances (Münger, 2011). L'enseignement religieux en détention participe ainsi aux mesures préventives.

Le Coran et la cohabitation

Les principes tels que la justice, la miséricorde et la responsabilité, qui figurent dans le Coran, se retrouvent sous une forme similaire dans d'autres traditions religieuses et peuvent être abordés sous un angle éthique ou comparatif dans des conditions appropriées. Les activités communes pendant les fêtes religieuses peuvent contribuer à la culture du vivre ensemble.

Pour aller plus loin

Cardiff University. (4 octobre 2013). *Understanding Muslim Chaplaincy* [Résumé de recherche]. https://www.cardiff.ac.uk/news/view/35398-understanding-muslim-chaplaincy

Université de Fribourg. (2025). *Étude sur l'accompagnement spirituel des musulmans dans les institutions suisses – hôpitaux, prisons et forces armées* (Actualités). https://www.unifr.ch/news/en/33980/

6. La prière en islam

Anna Jeanroy

La pratique de la prière est commune à plusieurs religions. Cependant, les formes qu'elle peut prendre varie selon les confessions. Cette fiche se concentre sur la prière en islam. Elle en présente les principaux fondements, tant sur le plan des croyances que des gestes et des formules qui la composent. Elle vise à apporter des connaissances sur cette pratique, tout en abordant quelques enjeux en milieu carcéral. La liberté de conscience et croyance étant garantie en détention, à Bellechasse, les personnes détenues peuvent ainsi prier en cellule et l'établissement organise des services religieux afin de permettre aux personnes détenues une pratique collective.

La prière : une pratique individuelle et collective

Définitions et temps de la prière

Dans l'islam, la prière (*salât*) constitue le deuxième des cinq piliers. Le terme renvoie à une relation entre le croyant et Dieu, qui s'exprime par le corps et la parole. Pour qu'elle soit valable, la prière doit être accomplie selon les exigences formelles prescrites.

La salât est accomplie cinq fois par jour, à des moments déterminés par la position du soleil : à l'aube (*fajr*), à midi lorsque le soleil est à son zénith (*zuhr*), au milieu de l'après-midi (*'asr*), au coucher du soleil (*magrib*) et au crépuscule (*'ichâ'*). Les horaires varient quotidiennement, étant plus espacés en été et plus rapprochés en hiver. En règle générale, une salât dure environ 5 à 10 minutes. La jurisprudence islamique (*fiqh*) permet certaines adaptations, notamment la possibilité de regrouper ou de raccourcir certaines prières dans des situations particulières, comme le *zuhr* et le *'asr* ou le magrib et le *'ichâ'*. Traditionnellement, la prière se déroule en arabe.

La prière collective du vendredi, appelée *salât al-joumou'a*, remplace la prière de *zuhr* et comprend un sermon religieux (*khubta*) prononcé par l'imam. Elle se prolonge ainsi un peu plus longtemps qu'une *salât* ordinaire et peut durer entre 15 et 30 minutes. C'est un moment de spiritualité communautaire que l'on retrouve également lors des prières collectives marquant la rupture du mois de jeûne (*aïd al-fitr*) et la fête du sacrifice (*aïd al-adha*). Ces célébrations festives constituent des rites surérogatoires et ont lieu entre les prières de *fajr* et du *zuhr*, sans s'y substituer.

Les étapes de la pratique

Sur le plan pratique, la *salât* suit un ordre précis de postures et de récitations. Elle débute par la *Takbirat al-Ihram* (sacralisation), marqué par l'élévation des mains et la proclamation de la formule *Allâhu akbar*, «Dieu est le plus grand». Le croyant se tient ensuite debout (*qiyâm*) en direction de La Mecque et récite la première sourate du Coran. Suit l'étape du *rukû'* (inclinaison), où la personne en prière se penche vers le sol en posant ses mains sur ses genoux, le corps formant un angle droit. Puis vient le *sujûd* (prosternation), au cours duquel le croyant pose les genoux ainsi que le front à terre et se prosterne deux fois. La *salât* se conclut par une salutation rituelle, *al-salâmu 'alaykum wa rahmatullâh*, «que la paix et la miséricorde de Dieu soient sur vous», adressées en tournant la tête vers la droite, puis vers la gauche.

Les rites de purification

Un autre élément essentiel au rite de la prière est la purification. Celle-ci est à la fois corporelle est spatiale. Sur le plan corporel, elle prend la forme d'ablutions, un acte de purification qui peut être majeure (*ghusl*) ou mineur (*wudû'*), selon le degré d'impureté. Les petites ablutions (*wudû'*) sont les plus courantes. Elles consistent en un lavage ritualisé et ordonné de différentes parties du corps, précédé de l'intention de se mettre en état de pureté rituelle (*niya*). La pureté spatiale est quant à elle assurée par le positionnement d'un tapis au sol, qui marque symboliquement et physiquement une séparation avec l'espace ordinaire.

Dans l'islam, le corps est considéré comme un lieu de transformation personnelle. A travers la répétition quotidienne de la prière et des ablutions, le croyant engage un travail d'amélioration de soi, donnant à la *salât* une dimension à la fois religieuse et personnelle.

La prière en détention

En détention, certaines prières peuvent se superposer aux horaires de travail, aux promenades, à des visites ou des rendez-vous médicaux, nécessitant une coordination entre les différents services de l'institution. C'est notamment le cas de la *salât al-joumou'a*, qui a lieu le vendredi après-midi, ce qui requiert une organisation particulière. A Bellechasse, les personnes détenues doivent s'inscrire en début de semaine afin d'y participer et être exonérées de la première heure de travail prévue en début d'après-midi. Afin de faciliter la pratique religieuse tout en respectant le cadre carcéral, l'aumônier musulman met à disposition des détenus les horaires de prière, contribuant ainsi à concilier exigences institutionnelles et liberté religieuse.

Pour aller plus loin

Bousquet, G. (1950). *La pureté rituelle en Islam (Etude de fiqh et de sociologie religieuse)*. Revue de l'histoire des religions, 138(1), 53-71.

Chelhod, J. (1959). *Les attitudes et les gestes de la prière rituelle dans l'Islam*. Revue de l'histoire des religions, 156(2), 161-188.

7. La fête du sacrifice

Lia Pescatore

La fête du sacrifice commémore pour les musulman·e·s un événement fondateur du monothéisme : l'épreuve d'Abraham, à qui Dieu ordonne de sacrifier son propre fils. Cet ordre divin symbolise la soumission totale d'Abraham à Dieu et engage également l'ensemble de sa famille. Le récit du sacrifice d'Abraham est présent dans le Coran, la Bible et la Torah. Il occupe une place centrale dans le monothéisme et est considéré, dans l'islam, le christianisme et le judaïsme, comme un modèle de foi.

Dans la tradition musulmane, le fils qu'Abraham est appelé à sacrifier est identifié comme Ismaël, son fils aîné, né de sa relation avec Hajar, la servante de son épouse. Dans les traditions juive et chrétienne, il s'agit d'Isaac, fils d'Abraham et de son épouse Sara. Bien qu'Abraham ait eu deux fils, Isaac est désigné dans le récit biblique comme le «fils unique», une expression qui souligne son rôle particulier dans la transmission de la foi. Ismaël occupe une place importante dans l'islam, où il est considéré comme l'ancêtre des Arabes et comme un prophète. Dans les trois versions du récit, Abraham est cependant empêché d'accomplir le sacrifice au dernier moment : Dieu envoie l'archange Jibril (Gabriel) pour remplacer l'enfant par un bélier, qui est sacrifié à sa place. C'est pourquoi la fête est aussi familièrement appelé «Fête du mouton». En arabe, elle porte souvent le nom de *Aïd el-Adha*.

Quelle est la signification de cette fête ?

L'*Aïd el Adha* (ou selon les régions *Aïd el-Kebir*, Grand Baïram ou encore *Tabaski* ; voire carte) est l'une des fêtes les plus importantes de l'islam. Tous les courants de l'islam la célèbre. L'*Aïd el-Adha* marque la fin du pèlerinage à La Mecque (le *hajj*), cinquième pilier d'islam. Selon la tradition, chaque musulman·e qui en a les moyens financiers et physiques, doit effectuer le pèlerinage à La Mecque une fois dans sa vie, à un moment précis de l'année. Pour les pèlerins, la fête du sacrifice marque l'accomplissement d'un moment fort de leur existence. Pour l'ensemble des autres musulman·e·s, il s'agit d'un jour placé sous le signe de la gratitude, de la générosité et de la réconciliation.

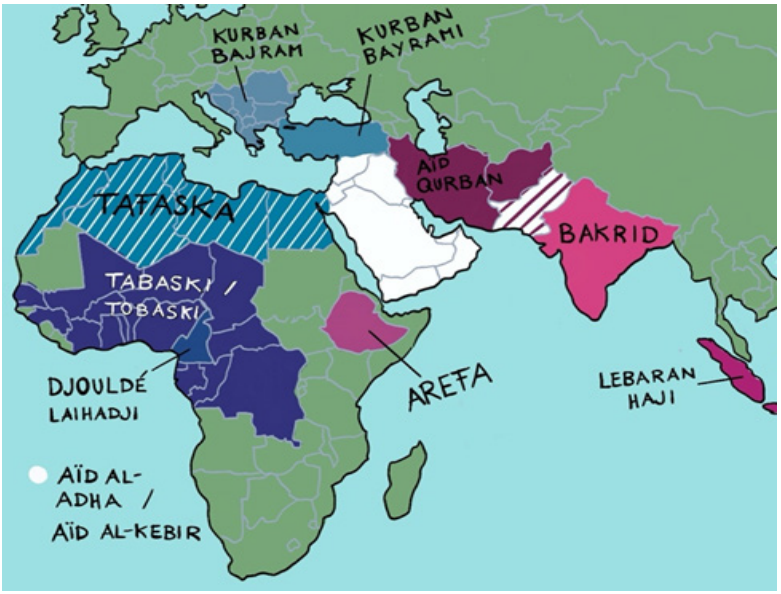

Figure 1: Les différents noms de la fête du sacrifice.Source: Lia Pescatore

Célébrer la fête du sacrifice : contextes et pratiques

Dans les pays majoritairement musulmans les festivités durent plusieurs jours. L'élément central est la prière du premier jour de la fête, à laquelle hommes et femmes sont expressément invités. À l'instar des églises à Noël, les mosquées sont particulièrement fréquentées lors de la fête du sacrifice. Ceux et celles qui en ont les moyens sacrifient un animal, souvent un mouton, le premier jour, en mémoire du sacrifice d'Abraham, mais cela ne constitue pas une obligation formelle. Un élément important du sacrifice consiste à partager la viande avec sa famille et ses voisins, mais aussi avec les personnes dans le besoin. Les jours suivants, les familles rendent visite à leurs proches et on offre des cadeaux aux enfants. Dans certains pays musulmans, la tradition veut que ce jour-là, le gouvernement accorde des grâces aux détenus.

En Suisse, les célébrations ne durent généralement qu'une journée, notamment parce que la fête du sacrifice n'est pas un jour férié officiel. Le matin, les fidèles se rendent à la mosquée, puis visitent à leurs proches et apportent

leur aide aux personnes dans le besoin. Les animaux destinés au sacrifice ne sont pas abattus rituellement, car en Suisse, comme dans de nombreux pays européens, l'abattage rituel sans étourdissement préalable est interdit. De nombreuses familles musulmanes envoient donc de l'argent à des proches à l'étranger, pour qu'ils sacrifient un animal en leur nom. Aujourd'hui, il est également courant de faire un don à une organisation sans but lucratif comme alternative.

Quand célèbre-t-on l'Aïd el-Adha ?

La fête du sacrifice a lieu le 10 du mois de *dhou al-hijja*, douzième et dernier mois du calendrier hégirien islamique, fondé sur le cycle lunaire. Ce calendrier étant environ 11 jours plus court que le calendrier solaire grégorien, utilisé majoritairement dans le monde, la date de l'*Aïd* avance chaque année d'environ 11 jours. Le début précis et la durée des festivités peuvent varier d'un pays à l'autre, notamment en raison de différences dans les modes de calcul du calendrier lunaire. À titre indicatif, en 2026, l'*Aïd al-Kebir* tombe durant la dernière semaine de mai (environ du 26 au 30 mai), puis en 2027, au milieu du mois de mai (environ du 16 au 20 mai).

Célébrer l'Aïd el-Adha en prison ?

Passer le jour de la fête du sacrifice en prison peut constituer un moment difficile pour les détenus musulmans, dans la mesure où il s'agit d'une fête traditionnellement célébrée en famille et entre amis. La fête du sacrifice est aussi une occasion pour la communauté musulmane de manifester de la solidarité avec les personnes dans le besoin, parmi lesquelles figurent également les personnes détenues. Il est donc probable que les détenus musulmans reçoivent à cette occasion davantage de visites et de courriers que d'habitude, notamment sous forme de colis alimentaires.

Certaines traditions de l'*Aïd el-Adha* peuvent être vécues et célébrées en prison : par exemple la prière commune, le partage, l'entraide ou l'échange de vœux par la formule *Aïd Mubarak*. À Bellechasse, comme dans d'autres établissements de privation de liberté, il est d'usage d'organiser une prière spécifique à l'occasion de la fête du sacrifice, parfois suivie d'un d'échange et de convivialité durant lequel les personnes partagent une collation. La prison n'est toutefois pas légalement tenue d'organiser une célébration commune. Lorsqu'un établissement l'autorise, conformément au cadre législatif, il peut aussi en exclure certaines personnes, notamment pour des raisons de sécurité.

Pour aller plus loin

Belkaid, A. (2022). *Aïd El-Adha*. OrientXXI.
Dms Debah, F. [Mokhtar Awards]. (2015). *À la découverte de l'Aid al-Adha* [Video].

8. Alimentation et religions

Emilie Zwahlen

L'objectif de cette fiche de fournir des informations sur les pratiques alimentaires associées aux religions. Souvent réduite à l'interdiction du porc en islam, la thématique est en réalité plus large et complexe. Quels sont donc les enjeux autour de l'alimentation et la religion en détention ?

Comme le stipule le règlement de l'Etablissement de détention fribourgeois, les personnes détenues ont droit à une alimentation conforme à leurs convictions religieuses. Dans le cadre de cette fiche, nous présentons quelques normes alimentaires des trois religions monothéistes (judaïsme, christianisme et islam), qui sont le plus représentées en détention, afin de les comprendre et de mieux les appréhender.

Alimentation et normes religieuses

Les normes religieuses sont un ensemble de règles et de valeurs, qui guident le comportement des croyant·e·s. Selon les religions, les cultures ou encore le degré de foi des individus, leur importance varie.

Judaïsme

Le judaïsme possède des règles alimentaires fondamentales appelées la cacherout. Elles portent uniquement sur les espèces animales, les espèces végétales étant toutes autorisées. Ainsi, une liste détaillée des animaux autorisés ou interdits à la consommation figure dans trois des livres de la Torah. Par exemple, les mammifères ruminants aux sabots fendus sont autorisés, ce qui exclut le porc. Pour les poissons et les oiseaux, la liste est également minutieuse. Les animaux doivent être abattus selon des règles précises, afin que la viande soit *casher*. Il est interdit de consommer un animal mort autrement. La consommation d'alcool est quant à elle autorisée.

Christianisme

Le christianisme marque une rupture avec la rigueur hébraïque à travers le Nouveau Testament, reconnu par les chrétien·ne·s. Les interdits de l'Ancien Testament sont abolis : il n'y a plus de restrictions alimentaires, y compris concernant le porc. Aujourd'hui, les chrétien·ne·s renoncent traditionnellement à manger de la viande le vendredi, symbole de richesse et de fête, pour adopter un repas plus simple, en mémoire de la mort de Jésus. Certaines églises, comme l'église éthiopienne ou érythréenne orthodoxe, continue à éviter le porc.

Islam

L'alimentation en islam est structurée par deux sources scripturaires : le Coran et les hadiths. Les deux sources sont complémentaires. Le Coran insiste sur ce qui est autorisé (*halal*). L'esprit est que tout est permis, sauf quelques aliments spécifiquement mentionnés, qualifiés de *haram* telle que la chaire morte, le sang, le porc et la bête sacrifiée à un autre que Dieu. Toutefois, il est dit dans le Coran que ces interdits alimentaires peuvent être suspendus en cas de contraintes extrêmes. Les hadiths, donnent beaucoup plus de détails et de règles pratiques sur ce qu'on peut ou non manger. Aussi, le Coran autorise aussi la nourriture des gens du Livre (juifs et chrétiens), permettant à un·e musulman·e de manger ce qu'ils préparent, notamment leur viande.

Jeûne et religions

Le jeûne religieux, comme le Ramadan, le Carême ou encore le jeûne orthodoxe, est une pratique spirituelle fondée sur la privation volontaire. Il vise à renforcer la foi, la discipline personnelle et la solidarité avec les plus démunis.

Le Ramadan

Le Ramadan est l'un des cinq piliers de l'islam. Il correspond au neuvième mois du calendrier musulman, durant lequel le Coran a été révélé au prophète Muhammad. Il apporte des bienfaits spirituels, moraux et sociaux. Le jeûne est obligatoire pour les musulman·e·s adultes, avec des exceptions (maladie, grossesse, allaitement, menstruation, âge ou handicap). Du lever au coucher du soleil, il est interdit de manger, boire (y compris l'eau et les médicaments), fumer et avoir des relations sexuelles. Le Ramadan se termine par la fête de l'*Aïd al-Fitr*.

Le Carême catholique

Le Carême catholique est une période de quarante jours précédant Pâques, la fête de la Résurrection du Christ. C'est un temps de jeûne, de prière et de réflexion. Il est recommandé de ne pas manger de viande les vendredis et de limiter les repas à un repas principal et deux collations. Le poisson et les produits laitiers restent autorisés. Si aujourd'hui les restrictions sont limitées, initialement le Carême était plus strict, avec notamment un seul repas autorisé, celui du soir, sans viande, ni œuf, ni laitage, ni vin.

Le Carême orthodoxe
Le Carême des églises orthodoxe éthiopienne Tawahedo et de l'Eglise Erythréenne est également une période de préparation à Pâques. Il s'agit aussi d'un temps de prière, de jeûne et de recentrement sur la foi. Il dure 55 jours, avec une abstinence totale de produits d'origine animale et un seul repas pris par jour, après 15h. Contrairement à l'islam ou au judaïsme, les interdictions alimentaires ne durent que durant le Carême.

Alimentation et détention

La question de l'alimentation est un enjeu central en prison. Les prescriptions alimentaires évoquées peuvent entrer en tension avec les contraintes logistiques de la prison. Ici, l'enjeu est de respecter la liberté religieuse de chacun·e, sans pour autant créer de dysfonctionnement ou d'inégalités. Cela suppose ainsi des aménagements pour les détenu·e·s, comme des menus alternatifs, le respect des périodes de jeûne ou encore des plats sans porc. Néanmoins, il est aussi attendu que la personne détenue doive s'adapter à son milieu et à ces conditions de vie inhabituelles. Ainsi, il peut même être admis de manger du porc lorsque la réalité de l'instant l'exige. L'alimentation en détention révèle ainsi la manière dont les prescriptions religieuses s'articulent, au quotidien, avec les impératifs institutionnels et les exigences de la vie collective en contexte carcéral.

Pour aller plus loin

Radio Télévision Suisse, (2026). *C'est quoi le Ramadan ?* Le Point J. Podcast de Juliane Roncoroni, avec Mallory Scheuwly Purdie.
Radio Télévision Suisse, (2025). *Pourquoi le Carême est à la mode ?* Le Point J. Podcast de Juliane Roncoroni, avec Isabelle Jonveaux

9. Enjeux d'intimité et de pudeur en contexte carcéral

Tatiana Roveri

Intimité et pudeur : contexte général et interprétations religieuses

La question de l'intimité en contexte carcéral est complexe. Le rapport à son corps et à autrui est influencé par plusieurs dimensions de l'identité personnelle. Chaque individu possède un degré de pudeur qui peut varier en fonction de l'âge, du genre, de l'appartenance religieuse, du niveau socio-économique et des parcours de vie et d'éducation. Par ailleurs, l'expérience de l'intimité dépend du contexte et des interactions avec les autres.

En détention, les frontières entre sphère publique et sphère privée sont souvent floues. Les personnes détenues se trouvent ainsi confrontées à des situations de «privation d'intimité», ce qui peut renforcer le sentiment de pudeur. Des études basées sur des entretiens montrent par exemple l'impact de la différence d'âge lors les fouilles : lorsqu'un agent de détention est beaucoup plus jeune – parfois de l'âge d'un fils – cette situation peut être vécue comme particulièrement gênante par le détenu. Dans ce contexte général, la dimension religieuse peut également jouer un rôle, parmi d'autres facteurs influençant les expériences personnelles de l'intimité. Le rapport à son corps et la pudeur dans les interactions interpersonnelles – notamment avec des personnes de l'autre sexe – peuvent être influencés par une éducation religieuse familiale et/ou communautaire.

Dans l'islam comme dans d'autres traditions religieuses, le corps revêt une importance centrale en tant que «don de Dieu» (El'Makrini). Les questions liées à l'intimité s'articulent principalement autour de la pudeur (arabe *ḥayā'*), de la nudité et de la honte, laquelle survient lorsque la pudeur est compromise. La nudité (*'awrah*) désigne les parties du corps qui doivent être couvertes et qui provoquent de l'embarras si exposées aux regards extérieurs. Pour les hommes, cette zone est généralement comprise comme s'étendant de la taille aux genoux, tandis que pour les femmes elle est définie de manière plus étendue : les zones de pudeur peuvent ainsi concerner plusieurs parties du corps, à l'exception des mains et du visage. Ces concepts sont souvent liés aux sentiments d'honneur et de (perte de) réputation. La compréhension de la sexualité, des relations entre hommes et femmes, ainsi que des questions de distance et de regard, sont également importantes.

La pudeur est considérée comme une vertu centrale à préserver pour les personnes croyantes. Cette conception s'appuie notamment sur les versets 30 et 31 de la sourate (chapitre) 24 du Coran, dont le premier s'adresse aux hommes :

«Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font» (Coran, 24:30).

Le verset suivant est adressé aux femmes et constitue l'un des passages sur lesquels repose le port du voile :

«Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines; [...]» (Coran, 24:31).

Enjeux de l'intimité et de la pudeur en détention

Les questions de l'intimité se présentent dans plusieurs situations du quotidien carcéral : dans les relations entre personnes détenues, mais aussi avec le personnel, notamment lors des fouilles corporelles, des douches ou des prises d'urine. La pudeur peut se manifester dans la manière dont les personnes détenues gèrent les regards sur leurs corps et celui des autres, ainsi que la distance interpersonnelle. Lors des fouilles corporelles, l'intimité est particulièrement sollicitée : les regards et les contacts directs avec le corps peuvent provoquer de la honte. Pour les douches ou les prises d'urine, la nudité, telle qu'elle est comprise dans l'islam, peut amener les détenus à demander le respect de leur conception de la pudeur, par exemple en prenant la douche en caleçon ou en demandant de ne pas être observés nus par une agente de détention.

Pistes de gestion possibles

Les sentiments d'intimité et de pudeur sont influencés par plusieurs facteurs, parmi lesquels peut figurer l'appartenance religieuse. Lorsqu'une personne détenue exprime un malaise lié à une pratique touchant à son intimité en se référant à sa religion, il est conseillé de replacer cette déclaration dans une compréhension plus large des enjeux de la pudeur et du sentiment de vulnérabilité liés à la nudité en contexte de détention. Il est important de considérer que la question de l'intimité demeure centrale en détention, même si elle peut rester tabouisée. Par exemple, lors d'une fouille, la prise en compte du vécu intime de la personne détenue et de son interprétation possible, peut être déterminante : l'agent·e pourrait ainsi limiter les regards lorsqu'il ou elle sait que l'expérience de pudeur d'une personne détenue est influencée par ses convictions religieuses (Tschanz, 2021, p. 5-6).

Ressources complémentaires

El'Makrini, N. (2019). *Pratique médicale, spiritualité et Islam.* Dossiers documentaires du Cismodoc, Université catholique de Louvain.
Guillaume, M.-J. (2014). *Soignants et musulmans : Duel ou duo ? Cultures musulmanes des soignants et pluralisme des soignés : Un défi pour les équipes soignantes.* Centre El Kalima.

10. Diversité des islams en détention

Melisa Kilaj

Dans les établissements pénitentiaires suisses, et notamment à Bellechasse, la question de la religion se pose dans un espace institutionnel marqué par la contrainte, la diversité des parcours et la cohabitation de personnes aux appartenances multiples. Les données de l'Office fédéral de la statistique montrent que les personnes étrangères représentent environ 72% de la population en détention provisoire en Suisse, avec une présence notable de ressortissants de pays à majorité musulmane. Les différentes nationalités présentes en détention proviennent de tous les continents du monde et s'inscrivent dans des contextes culturels, politiques et sociaux variés. Par ailleurs, l'islam ne constitue pas un ensemble homogène : il se décline en différentes branches (sunnisme, chiisme, alévisme, soufisme, etc.), écoles juridiques (hanafite, malékite, chaféite, etc.) et traditions (bektashisme, ibadisme, etc.), dont les formes de transmission et de pratique varient selon les contextes historiques et sociaux. La présence de personnes musulmanes en détention ne peut donc pas être comprise à partir d'une seule origine géographique, nationale ou religieuse.

Origines géographiques et traditions islamiques

Parmi les nationalités fréquemment représentées figurent notamment les Balkans (par ex. Kosovo, Albanie, Macédoine), où l'islam, majoritairement sunnite et principalement hanafite, s'est historiquement développé en situation de coexistence avec d'autres traditions (soufisme comme les Bektachis, le christianisme orthodoxe et catholique), souvent dans des États se définissant comme laïques ou pluralistes. On retrouve également des personnes issues d'Afrique du Nord (notamment Maroc, Algérie, Tunisie), socialisées dans des sociétés où l'islam occupe une place majoritaire et structurante dans l'espace social, culturel et parfois juridique. Dans ces régions, l'islam est majoritairement sunnite de rite malékite, avec une présence historique de traditions soufies, et de manière plus marginale, chiite. Le rapport au religieux y est généralement plus visible et intégré aux normes collectives du quotidien. Des personnes originaires d'Afrique subsaharienne (Sénégal, Niger, Tchad) ou d'Asie du Sud et du Sud-Est (Pakistan, Bangladesh, Indonésie) sont également présentes. Dans ces contextes, l'islam s'inscrit souvent dans des configurations de pluralisme religieux, en interaction avec d'autres traditions religieuses, et peut prendre des formes marquées communautaires ou confrériques au sein d'un même espace social. Finalement, certaines personnes musulmanes détenues sont issues d'Europe occidentale, notamment de Suisse ou de France. Il peut s'agir de personnes converties, mais aussi de musulmans nés ou socialisés en Europe par le biais de l'immigration. Pour ces derniers, l'islam a toujours été vécu en situation minoritaire, dans des sociétés marquées par la laïcité ou la neutralité religieuse. Dans ces cas, indépendamment des pratiques en vigueur dans le pays d'origine, le changement de contexte entraîne souvent une transformation du rapport au religieux.

Des contextes variés de socialisation

À l'échelle macro, ces différents contextes déterminent la place accordée à la religion dans l'espace public et les normes sociales associées aux pratiques religieuses. Ainsi, une socialisation dans un contexte de religion d'État tend à favoriser un rapport plus normatif et encadré au religieux, tandis que des contextes de pluralisme religieux sont davantage associés à des pratiques négociées et adaptables. De même, une migration récente, souvent combinée à l'isolement social et à l'incertitude administrative, peut conduire à mobiliser la religion comme une ressource symbolique et identitaire. À l'inverse, une installation de longue durée dans la société d'accueil s'accompagne fréquemment d'un rapport au religieux plus intégré, parfois plus discret, inscrit dans des routines déjà stabilisées.

Au-delà des contextes religieux et politiques d'origine, le rapport individuel à l'islam est façonné par des processus de socialisation familiale et collective qui s'opèrent au niveau méso. L'entourage joue un rôle central dans la transmission, ou au contraire la mise à distance, des pratiques religieuses. Selon les milieux, la religion peut être transmise comme un ensemble de prescriptions strictes, comme un héritage culturel plus souple, ou encore une référence symbolique peu investie au quotidien. La transmission religieuse dépend également du milieu social dans lequel la personne a grandi. Les pratiques et les attentes religieuses ne sont pas les mêmes selon le niveau de scolarisation de la personne détenue, les conditions économiques ou le degré d'intégration dans des espaces urbains ou ruraux. Dans certains contextes, la religion structure fortement la vie familiale et collective ; dans d'autres, elle coexiste avec des normes sociales plus sécularisées. Des facteurs tels que la langue, le genre, l'opposition urbain/rural ou encore l'appartenance à un groupe de pairs influencent également la manière dont l'islam est vécu et

exprimé. Les pratiques dites «culturelles», souvent liées aux traditions familiales ou nationales, peuvent se distinguer des pratiques rituelles strictement religieuses, sans que cette distinction soit toujours clairement formulée par les individus eux-mêmes.

Diversité des rapports au religieux

En détention, ces formes de socialisations antérieures prennent un sens particulier. Pratiquer la religion peut alors signifier se rappeler qui l'on est, maintenir une continuité biographique ou préserver un lien symbolique avec la famille et le milieu d'origine englobant sa langue, sa culture, ses traditions. Pour certaines personnes, prier aux mêmes moments que leurs proches ou respecter des rites transmis permet de réduire symboliquement la distance créée par l'incarcération. Les trajectoires migratoires et les situations vécues en Suisse constituent un autre facteur déterminant pour comprendre les rapports différenciés à la religion en détention. Le fait d'appartenir à une première ou à une deuxième génération de migration n'implique pas les mêmes expériences de socialisation, ni le même rapport aux institutions, à la langue ou aux normes sociales suisses. En effet, une personne installée de longue date, disposant de repères sociaux stables, peut entretenir un rapport au religieux plus intégré et souvent moins visible. À l'inverse, une personne récemment arrivée peut mobiliser la religion comme un repère identitaire ou symbolique comme évoqué précédemment. Le statut de séjour constitue également une dimension essentielle de ces trajectoires. L'incertitude administrative, notamment pour les personnes en procédure d'asile ou sans statut stable, peut renforcer le sentiment de précarité et d'isolement, ce qui peut conduire à mobiliser la religion comme l'un des rares repères stables dans la situation vécue. À l'inverse, un statut sécurisé peut favoriser une relation plus distanciée ou plus stable à la religion.

Pratiques religieuses en détention

Ainsi, l'incarcération, entraînant une rupture des liens sociaux, accentue les sentiments de privation et de solitude, obligeant les personnes détenues à réorganiser leur quotidien dans un cadre fortement contraint. La gestion du temps est marquée par la répétition, l'attente et la perte d'autonomie. C'est pourquoi certaines pratiques, socialement encadrées dans les pays d'origine, deviennent en détention des objets de négociation ou de frustration en raison des contraintes institutionnelles. Par exemple, la langue utilisée pour la prière ou la lecture des textes religieux peut varier selon les parcours. Ainsi, l'absence de ressources linguistiques adaptées ou de référents religieux parlant la langue de la personne en détention peut limiter l'accès à certaines pratiques, telles que la lecture du Coran ou la participation à la prière collective. Lorsque les textes, les enseignements ou les échanges religieux ne sont pas compréhensibles, certaines personnes peuvent progressivement se distancier de la pratique religieuse, faute de moyens pour en saisir le sens. Dans ce contexte, la religion peut devenir, selon les situations, soit une ressource symbolique mobilisée, soit une référence moins investie. Elle peut également fonctionner comme un repère temporel, notamment durant le mois de Ramadan. Cette mobilisation du religieux peut parfois se traduire par des demandes adressées à l'institution, par exemple en matière d'horaires de repas, d'accès à des espaces religieux ou d'adaptations liées à la pudeur. Toutefois, toutes les personnes détenues ne formulent pas de telles demandes. Certaines choisissent de ne pas revendiquer de pratiques spécifiques, soit par adaptation au cadre carcéral, soit par choix personnel ou par méconnaissance des possibilités existantes. Par exemple, l'accès aux espaces de prière collective, encadré par des contraintes de sécurité et d'organisation, ne permet pas à toutes les personnes détenues de pratiquer de la même manière. Certaines intègrent ces limites comme allant de soi, tandis que d'autres vivent ces restrictions comme une mise à distance de leurs pratiques habituelles. Ainsi, certains choisissent de pratiquer leur religion de manière discrète en cellule, tandis que d'autres participent plus volontiers aux temps collectifs. Cette différence de visibilité ne reflète pas directement un degré de religiosité plus ou moins élevé, mais de manières distinctes de composer avec le cadre carcéral. C'est pourquoi la présence ou l'absence de revendications ne renseigne donc pas directement sur le degré de religiosité des individus. Les usages de la religion en détention sont donc marqués par une forte variabilité, allant d'une pratique régulière et visible à une référence plus discrète ou ponctuelle.

Conclusion

Comprendre la diversité des pratiques et des comportements religieux en détention suppose d'éviter toute explication fondée sur un facteur isolé. Aucun

élément pris séparément, qu'il s'agisse de la nationalité, de la religion, du parcours migratoire ou de la situation carcérale ne permet à lui seul d'expliquer les usages différenciés de l'islam observés en prison. Ces phénomènes doivent être appréhendés en tenant compte de l'articulation entre différents registres d'influence. D'une part, les contextes politiques, juridiques et religieux dans lesquels les individus ont été socialisés façonnent les normes et les cadres de référence autour de la religion. D'autre part, les socialisations familiales et collectives, les milieux sociaux et les appartenances de groupe influencent les pratiques quotidiennes et les manières de se référer au religieux. Enfin, les trajectoires biographiques et les choix individuels, qui déterminent la manière dont chaque personne mobilise, ou non, la référence religieuse dans un contexte donné. L'individu observé en détention est ainsi toujours un individu situé, inscrit dans des cadres sociaux multiples et parfois contradictoires. Cette approche permet de rendre compte d'un islam pluriel, vécu et exprimé de manières diverses selon les contextes et les parcours. Elle invite à renoncer à toute lecture unique ou univoque du religieux et à rester attentif aux raccourcis interprétatifs susceptibles de conduire à des généralisations ou à des confusions entre religion, culture et origine.

Pour aller plus loin

Stegmann, R. (2020). *Diversité des pratiques et croyances.* Islam & Society.
Radio Télévision Suisse. (2017, 12 décembre). *Ici la Suisse – Série (1) «L'islam des Balkans» : l'image ternie des musulmans Balkans* [Reportage audio]. Par C. Guigon.

11. Islam et islamisme : comprendre la différence en milieu carcéral

Lynn Vergères

Dans le langage courant, y compris en prison, la confusion entre islam et islamisme est fréquente. Cet amalgame peut entraîner des stigmatisations ou des erreurs d'évaluation, pouvant compromettre à la fois la liberté religieuse et la sécurité. À Bellechasse, où 50% des détenus se réclamaient de la foi musulmane au moment de l'enquête, il est essentiel de distinguer clairement ces deux notions.

Cette fiche thématique a pour objectif de proposer quelques repères pour éviter les amalgames, favoriser un climat de confiance et prévenir les dérives idéologiques. Il s'agira de définir les termes afin de garantir un respect de la liberté religieuse tout en étant mieux outiller pour identifier des comportements qui peuvent traduire une posture idéologique ou oppositionnelle et prévenir des dérives sans stigmatiser la pratique religieuse.

Islam : une religion et ses pratiques

L'islam est une religion monothéiste fondée sur le Coran et les enseignements du prophète Muhammad (la Sunna). Ses cinq piliers sont : la profession de foi, la prière, l'aumône, le jeûne du Ramadan et le pèlerinage à La Mecque pour ceux et celles qui en ont les moyens.

En prison, l'islam s'observe par exemple par des prières ou des invocations, le respect du mois de jeûne de Ramadan, la demande de repas *halal* ou encore par la possession d'objets cultuels comme un tapis, un Coran, un *misbah* (chapelet), le port de *qamis* ou *djellaba* (longue tunique) ou d'une *chechia* (calotte, couvre-chef) lors de la prière. Ces pratiques sont des expressions de piété.

Islamisme : une idéologie et un projet à visée politique

L'islamisme désigne en revanche une idéologie qui envisage l'islam non seulement comme religion et source de spiritualité, mais aussi comme un référentiel destiné à structurer l'ordre social et politique. Cette orientation vise à organiser la société à partir de normes et de valeurs que ses acteurs présentent comme islamiques. Ce projet peut s'exprimer par des moyens légaux,

à travers des réformes juridiques, éducatives ou institutionnelles. A l'inverse d'une idée reçue, il n'implique ainsi pas forcément de violence.

Enjeux en prison

Il est essentiel de distinguer une pratique religieuse d'une expression idéologique. Une confusion entre islam et islamisme peut conduire à une surinterprétation sécuritaire de comportements religieux ordinaires, au risque de porter atteinte à la liberté de conscience et de croyances des détenus.

En revanche, il est un fait que certaines personnes détenues peuvent, à partir de leurs représentations, adopter une vision du monde où l'autorité de l'État, des juges ou des règles carcérales n'est pas reconnue, car elles sont perçues comme fondées sur des principes démocratiques et non religieux. Dans cette logique, la loi divine peut être considérée comme supérieure aux lois humaines. Ce positionnement peut entraîner des difficultés pour le personnel comme un refus d'obéir, une contestation des décisions ou d'autres tensions avec l'institution. Il importe donc d'être vigilent aux comportements ou pratiques religieuses qui peuvent basculer vers un prosélytisme, une pression normative sur d'autres détenus et une opposition motivée idéologiquement aux personnels du carcéral. Le risques de déstabilisation ou de dérives ne réside donc pas la religion en tant que telle, mais dans ses représentations, ses usages sociaux et relationnelles en détention.

Repères pour éviter les confusions

Ainsi, en détention, certaines attitudes peuvent attirer l'attention, par exemple des prises de position affirmées, une influence exercée sur d'autres personnes ou la contestation de règles pour des motifs liés à des convictions. Elles peuvent évoquer l'islamisme, mais n'en sont pas nécessairement des signes. Une pratique religieuse ou une manière de s'exprimer ne suffit pas, à elle seule, pour conclure à une orientation à visée politique. De plus, des signes d'orientation islamiste ne signifient pas non plus que la personne est dans un processus de radicalisation : l'islamisme renvoie à une orientation politique fondée sur des références islamiques, tandis que la radicalisation est un processus distinct qui peut aussi se construire sur d'autres idéologies (cf. fiche radicalisation).

La distinction entre islam (religion) et islamisme (orientation politique) peut certes être floue, car les deux mobilisent parfois des références communes (comme le Coran et la Sunna). Il est dès lors important de rappeler que tous les musulman·e·s ne sont pas islamistes, mais qu'il est vrai que tous les islamistes sont en revanche musulmans. En détention, cette frontière peut sembler plus d'autant plus difficile à identifier en raison du contexte de privation, des parcours individuels et des dynamiques de groupe.

Ainsi, pour prévenir les interprétations réductrices, il est utile d'observer chaque situation dans son contexte, de confronter ses propres observations avec celles des équipes interprofessionnelles et d'échanger, dans la mesure du possible, avec l'aumônier musulman.

Pour aller plus loin

Mozaffari, M. (2007). *What is Islamism? History and Definition of a Concept*. Totalitarian Movements and Political Religions, 8(1), 17–33. https://doi.org/10.1080/14690760601121622

Schneuwly Purdie, M. (2020). *Quand l'islam s'exprime en prison. Religiosités réhabilitatrice, résistante et subversive*. In P. Desmette & P. Martin (Éds.), Prisons, prisonniers et spiritualité Hémisphères Editions, p. 83-99.

12. Processus de radicalisation

Olivier Lelong

La radicalisation, phénomène souvent cité pour désigner certains comportements mais sans en expliquer le sens, peut être difficile à reconnaître tant on parle de personnes radicalisées, mais peu de personnes en cours de radicalisation. Cette fiche a ainsi pour objectifs de définir comment le processus de radicalisation peut prendre forme et donner des pistes pour reconnaître des comportements pouvant en témoigner en milieu carcéral.

Définir la radicalisation

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) définit la radicalisation comme suit : «*processus par lequel une personne adopte des positions toujours plus extrêmes sur les plans politique, social ou religieux, pouvant aller jusqu'au recours à la violence extrême pour atteindre ses buts*». L'accent sur le «processus» est ici important. En effet, si une action, une rupture peut parfois apparaître soudainement, les mécanismes conduisant vers un comportement radical sont complexes et rarement linéaires.

La radicalisation peut être politique comme avec la *Junge Tat*, mais elle peut être également religieuse, dans le cas de l'islam en lien avec certaines formes de salafisme (notamment celles mobilisées par des groupes terroristes comme l'Etat islamique ou Al Qaïda)

La radicalisation comme processus

Plusieurs théories explicatives des processus de radicalisation ont vu le jour. Dans le cadre de cette fiche, nous proposons celle des psychologues sociaux Arie Webber et David Kruglanski, popularisée sous le nom de «théorie des trois N». Selon ces auteurs, la combinaison de trois éléments permet de le comprendre : les motivations individuelles révélant des besoins (*needs)*, des récits idéologiques qui donnent sens et valide une action (*narratives*) et des réseaux qui confirment et valident l'engagement (*networks*).

1. Premièrement, les besoins, en particulier les besoins de sens et de reconnaissance. Selon Webber et Kruganlski, les individus vont chercher une explication à la situation dans laquelle ils vivent, tenter de redonner un sens à une expérience perçue comme injuste ou de restaurer un statut vécu comme menacé. Une existence traversée d'humiliations ou le sentiment que son groupe d'appartenance est dévalorisé crée une vulnérabilité qui s'exprime dans un besoin de certitudes.
2. Deuxièmement, des récits, un système idéologisé de croyances. Les narratifs idéologiques proposent des ressources pour faire face aux incertitudes. Elles donnent sens aux injustices vécues ou ressenties, voire désignent un coupable. Il s'agit de récits sociaux, religieux ou politiques, qui agissent comme à la fois comme l'explication de la situation vécue par l'individu, mais aussi comme source de solutions pour la surmonter. Si le processus de radicalisation ne mène pas inconditionnellement à la violence, il peut servir à la requalification d'un acte immoral (comme tuer) en lui donnant un caractère sacré et ainsi justifier moralement les actes de violences.
3. Troisièmement, les réseaux, physiques ou virtuels. Un individu ne se radicalise jamais tout seul. Même s'il peut y avoir une part d'isolement dans le processus, l'individu s'ancre toujours dans un groupe physique ou une communauté virtuelle qui a pour ciment le récit idéologique. Les réseaux jouent ainsi un rôle indispensable en validant collectivement les stratégies d'action (y.c. l'usage de la violence), les présentant comme juste pour atteindre un but. Progressivement, l'individu fusionne avec le groupe : défendre l'idéologie partagée revient à défendre sa propre dignité et identité.

La prison, un environnement conducteur de radicalisation

Ainsi, un individu entrant en détention subit une rupture dans son quotidien. Elle sera brusque et forte, et il cherchera alors à donner un sens à sa nouvelle situation. Certains détenus peuvent y voir une chance de se repentir de ses actes, mais d'autres peuvent au contraire développer un sentiment d'injustice face à l'incarcération, estimant qu'ils ne méritent pas ce qui leur arrivent. Ils vont chercher à savoir s'ils sont les seuls à le ressentir, à partager leur vécu et trouver des échappatoires. Les interactions entre certaines catégories de détenus, peuvent conduire à la constitution de petits groupes, plus ou moins connus, partageant un même ressentiment et co-construisant un même récit idéologique. Dans le quotidien professionnel, les agent·e·s doivent donc adopter une vigilance à certains indicateurs, comme des changements (parfois soudains) simultanés :

1. Un changement dans les comportements : dans l'alimentation, l'hygiène (en cellule ou corporelle), la pratique religieuse (observance stricte de certains rites), les loisirs (arrêt de la musique et de la télévision)
2. Un changement dans des attitudes : une intolérance envers d'autres visions du monde, d'autres manières de vivre la religion, des tentatives d'emprises ou même une défiance de plus en plus marquée vis-à-vis des règles, des personnels et de la justice.
3. Un changement dans le discours : plus affiché, identitaire, revendicateur, provocant
4. Un changement dans les relations avec les autres, que ce soit avec les co-détenus, des membres du personnel ou certains groupes de détenus : isolation, hostilité ou refus de collaboration).

Pour aller plus loin

Roy, O. (2011). *Généalogie de L'islamisme*. éd. Hachette. coll. Pluriel (p. 36-37, 46-47, 58, 79)

Webber, D., & Kruglanski, A. W. (2016). *Psychological Factors in Radicalization. A « 3N » approach*. In The Handbook of the Criminology of Terrorism (p. 33-46)

Le religieux en détention comme compétence institutionnelle

Mallory Schneuwly Purdie

Le religieux comme compétence transversale

Le présent projet a pris pour point de départ le constat selon lequel le religieux en détention ne se limite ni à l'aumônerie, ni aux célébrations ponctuelles, ni aux débats sur la radicalisation. Il traverse le quotidien carcéral sous des formes multiples – alimentation, prière, objets cultuels, pudeur, revendications identitaires, dynamiques collectives – et engage les professionnel·le·s bien au-delà des situations explicitement qualifiées de « religieuses ». En ce sens, le religieux ne constitue pas un domaine spécialisé, mais une dimension transversale du travail pénitentiaire.

Penser le religieux en détention revient ainsi à interroger les tensions constitutives de l'institution carcérale elle-même. La liberté de conscience et de croyance demeure un droit fondamental, mais son exercice s'inscrit dans un cadre contraint, structuré par des impératifs de sécurité, d'organisation et d'égalité de traitement. Chaque demande liée au religieux engage un arbitrage entre ces différents principes. Le religieux devient alors un analyseur des logiques institutionnelles : comment distinguer une pratique ordinaire d'une revendication stratégique ? Comment garantir l'égalité entre groupes confessionnels dans un contexte historiquement marqué par l'institutionnalisation de certaines traditions ? Comment éviter que la vigilance sécuritaire ne se transforme en suspicion généralisée ?

En ce sens, la gestion du religieux ne consiste pas à devenir spécialiste des traditions religieuses. Elle suppose plutôt une compétence professionnelle spécifique : la capacité à distinguer, contextualiser et proportionner. Distinguer ce qui relève d'une pratique religieuse attendue de ce qui relève d'un positionnement idéologique ; contextualiser une demande dans une trajectoire individuelle et un régime de détention donné ; proportionner une restriction aux risques concrets identifiés. Cette compétence, au cœur du métier pénitentiaire, dépasse largement la seule question religieuse.

Apports du projet

Le projet pédagogique développé en collaboration avec les Etablissements fribourgeois de détention, site de Bellechasse, apporte ainsi une triple contribution. Sur le plan scientifique, il s'inscrit dans les travaux sociologiques qui envisagent la religion en prison non comme un simple reflet de croyances individuelles, mais comme le produit d'interactions entre personnes détenues, personnel et cadre institutionnel. Les fiches thématiques mettent en évidence la pluralité des fonctions du religieux : ressource de réhabilitation, structuration du temps, soutien moral, support identitaire, médiation, mais aussi registre de contestation ou d'argumentation. En clarifiant certaines notions souvent confondues – notamment islam, islamisme et radicalisation – elles contribuent à réduire les amalgames et à nuancer les interprétations. Elles rappellent également que la diversité religieuse en détention ne se résume pas à l'islam et que le pluralisme confessionnel constitue une donnée structurelle du paysage carcéral contemporain. Sur le plan pédagogique, le projet a permis d'articuler formation académique et recherche appliquée. Les étudiant·e·s ont été confronté aux exigences méthodologiques de l'enquête qualitative en milieu fermé, à la nécessité d'adopter une posture réflexive et à la responsabilité liée à la production de savoirs dans un contexte sensible. La transformation des données empiriques en fiches de vulgarisation scientifique orientées vers la pratique. Sur le plan institutionnel, enfin, la publication s'inscrit dans une logique de co-construction avec le terrain. Les thématiques retenues sont issues des préoccupations exprimées par les acteur·trice·s rencontrés. En proposant des repères contextualisés, le projet vise à soutenir la prise de décision des professionnel·le·s sans se substituer à leur jugement.

Conditions d'usage et vigilance interprétative

Ces apports ne prennent toutefois sens qu'à certaines conditions. Les fiches ne constituent ni un manuel de procédures ni un catalogue de solutions clés en main. Elles ne sauraient remplacer les règlements internes, les directives cantonales ou l'expérience des professionnel·le·s. Leur fonction est d'ouvrir des espaces de réflexion et de fournir des éléments de contextualisation. Toute lecture prescriptive irait à l'encontre de l'esprit du projet. Il importe également d'éviter deux écueils opposés. Le premier consisterait à surinterpréter toute expression religieuse comme un signal de risque ou de radicalité. Une telle posture peut fragiliser la confiance et produire des effets de stigmatisation. Le second serait d'idéaliser le religieux comme facteur automatique d'apaisement ou de réinsertion. Les travaux sociologiques (cf. bibliographie) montrent que les usages du religieux en prison sont pluriels et ambivalents. En définitive, penser le religieux en détention ne revient ni à l'idéaliser, ni à le dramatiser ni à le marginaliser. Il s'agit de le considérer comme une dimension ordinaire de la vie carcérale. La manière dont une institution encadre les pratiques religieuses, garantit l'égalité de traitement et prévient les dérives constitue un indicateur de sa capacité à conjuguer sécurité, droit et dignité.

Bibliographie

Al-Absi, M. (2018). *The Concept of Nudity and Modesty in Arab-Islamic Culture*. European Journal of Science and Theology, 14(4), 25-34.

Badran, M. (2001). *Understanding Islam, Islamism, and Islamic feminism*. Journal of Women's History, 13(1), 47–52. Johns Hopkins University Press.

Benkheira, M. H. (1997). *Alimentation, altérité et socialité : Remarques sur les tabous alimentaires coraniques*. European Journal of Sociology / Archives Européennes de Sociologie / Europäisches Archiv für Soziologie, 38(2), 237-287.

Benkheira, M. H. (2000). *Manger : un acte religieux. Le discours coranique : le bon et l'immonde*. In Islam et interdits alimentaires (pp. 43–58). Presses Universitaires de France.

Becci, I. (2011). *Religion's Multiple Locations in Prisons : Germany, Italy and Switzerland*. Archives de sciences sociales des religions, 153, 65-84.

Becci, I., & Knobel, B. (2014). *La diversité religieuse en prison : Entre modèles de régulation et émergence de zones grises (Suisse, Italie et Allemagne)*. In A.-S. Lamine (Éd.), Quand le religieux fait conflit : Désaccords, négociations ou arrangements (p. 109-121). Presses universitaires de Rennes.

Boursin, M.-L. (2017). *À l'heure de la prière : entre pratiques et expérimentations*. Ethnologie Française, 4, 623-635.

Brisebarre, A.-M. (2017). *L'évolution de la pratique du sacrifice de l'Aïd el-Kebir en contexte urbain français*. Ethnologie française, 47(4), 607-622.

Centre suisse de compétences en matière d'exécutions des sanctions pénales, «Prévention de la radicalisation», CSCSP, Consulté le 29 janvier 2026.

Clayer, N. (2004). *Les musulmans des Balkans : Ou l'islam de « l'autre Europe »*. Le Courrier des pays de l'Est, 1045(5), 16-27.

Cesari, J. (2025). *L'islam et l'Europe*. In G. Davie & L. N. Leustean (Éds.), & L. Faure (Trad.), *Les religions et l'Europe*. Presses universitaires de Rennes, 99-122.

Ducloux, T. (2018). « *La religion en prison* » : Réel et effet de réalité. Délibérée, 5(3), 59 62.

Ducloux, T. (2021). « *La religion en prison* » : Contribution à la construction d'un objet décloisonné. Revue européenne des sciences sociales, 592(2), 177-201.

Ducloux, T. (2023). *Illuminations carcérales : Comment la vie en prison produit du religieux*. Labor et Fides.

El'Makrini, N. (2019). *Pratique médicale, spiritualité et Islam*. Dossiers documentaires du Cismodoc, Université catholique de Louvain.

Fellous, S. (2022). *Abraham et les représentations de l'épisode du sacrifice dans les monothéismes.* Die Bibel in der Kunst / Bible in the Arts, 2022 (6).

Gagnon, É., & Marcotte, R. (2023). *De la pudeur dans les soins*. Canadian Journal of Bioethics, 6(1), 1-12.

Griera, M., & Clot-Garrell, A. (2015). *Doing Yoga Behind Bars : A Sociological Study of the Growth of Holistic Spirituality in Penitentiary Institutions*. In I. Becci & O. Roy (Éds.), Religious Diversity in European Prisons, p. 141-157.

Guillaume, M.-J. (2014). *Soignants et musulmans : Duel ou duo ? Cultures musulmanes des soignants et pluralisme des soignés : Un défi pour les équipes soignantes*. Centre El Kalima.

Khosrokhavar, F. (2016). *La fouille, entre nécessité et humiliation*. In Prisons de France : Violence, radicalisation, déshumanisation. Robert Laffont.

Larchet J-C., (2014). *La vie sacramentelle*, Cerf.

Martens, S. (2025). *La charité musulmane en Suisse est plus qu'une aide d'urgence*. In Islam and Society.

McAuliffe, J. D. (Ed.). (2006). *The Cambridge Companion to the Qur'an*. Cambridge University Press.

Mossière, G., & De Guise, C. (2022). *Le rôle de la ressource religieuse dans les institutions carcérales au Québec : Pratiques de restauration du soi et stratégies de réhabilitation sociale*. Criminologie, 55(1), 111-138.

Mozaffari, M. (2007). *What is Islamism? History and Definition of a Concept*. Totalitarian Movements and Political Religions, 8(1), 17-33.

Rostaing, C. (2012). *Une approche sociologique du monde carcéral*. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 59(3), 45 56.

Sarg, R., & Lamine, A.-S. (2011). *La religion en prison : Norme structurante, réhabilitation de soi, stratégie de résistance*. Archives de sciences sociales des religions, 153(1), 85-104.

Roy, O. (2011). *Généalogie de l'islamisme*. Hachette.

Mossière, G., & De Guise, C. (2022). *Le rôle de la ressource religieuse dans les institutions carcérales au Québec : Pratiques de restauration du soi et stratégies de réhabilitation sociale*. Criminologie, 55(1).

Ouspensky L., (2003). *La Théologie de l'icône*, Cerf.

Roy, O. (2002). *L'Islam mondialisé*. Seuil.

Schneuwly Purdie, M., & Vuille, J. (2010). *Égalitaire ou discriminatoire ? Regards croisés sur l'exercice de la liberté religieuse dans les prisons suisses*. Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, (4), 469-490.

Schneuwly Purdie, M. (2020). *Quand l'islam s'exprime en prison : Religiosités réhabilitatrice, résistante et subversive*. In P. Desmette & P. Martin (Éds.), Prisons, prisonniers et spiritualité. Hémisphères éditions.

Tschanz, A. (2021). *«L'intimité, moi je la fais.» L'intimité masculine incarcérée : Entre intrusions contraignantes et tactiques négociées*. Genre, sexualité et société, 26.

Webber, D., & Kruglanski, A. W. (2016). *Psychological Factors in Radicalization. A « 3N » approach*. In The Handbook of the Criminology of Terrorism (p. 33-46).

Wilkinson, M., Irfan, L., Quraishi, M., & Schneuwly Purdie, M. (2023). *Islam in prison. Finding Faith, Freedom and Fraternity*, Bristol University Press.